

2019-2020

UNIVERSITÉ  
LIBRE DE  
BRUXELLES

ULB

Guide  
de l'étudiant·e

# Faculté de Philosophie et Sciences sociales

informations  
générales



# Faculté de Philosophie et Sciences sociales

**Guide de l'étudiant·e**

**Année académique 2019-2020**

Par souci de lisibilité, les mots de genre masculin, appliqués aux personnes, désignent tant les hommes que les femmes.

# Table des matières

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Le mot de la Doyenne</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>Le calendrier facultaire</b> .....  | <b>6</b>  |
| <b>Le décret dit « paysage »</b> .....   | <b>8</b>  |
| Païement des droits d'inscriptions.....  | 8         |
| L'année académique.....  | 8         |
| Horaire de cours .....   | 8         |
| Choix et inscription aux cours à options.....                                      | 8         |
| Seuil de réussite .....  | 8         |
| Mention.....   | 9         |
| Allègement .....   | 9         |
| <b>Organisation de la Faculté</b> .....  | <b>10</b> |
| La Faculté, ses départements, ses programmes.....                                  | 10        |
| Les instances de décision .....  | 12        |
| Présidents de Départements.....  | 12        |
| Élections facultaires .....  | 13        |
| Centres de recherche de la Faculté.....  | 13        |
| <b>Où s'informer ?</b> .....   | <b>14</b> |
| Pages web .....  | 14        |
| Facebook .....   | 15        |
| Les valves .....   | 15        |
| Secrétariats de la Faculté.....  | 15        |
| Permanences de la Doyenne.....   | 18        |
| Accompagnement des apprentissages .....  | 18        |
| Bureau étudiants .....   | 19        |
| Règlements.....  | 19        |
| <b>Le Programme de cours</b> .....   | <b>20</b> |
| Nos Bacheliers et Masters .....  | 20        |
| Agrégation – Finalité didactique – CAPAES.....                                     | 21        |
| Formation doctorale et Doctorat .....  | 22        |
| Les « mineures ».....  | 22        |
| Les langues en Faculté.....  | 24        |
| <b>Informations liées aux études</b> .....   | <b>25</b> |
| Valorisation à l'admission.....  | 25        |
| Absence aux examens.....   | 25        |
| « Unités d'enseignement non représentables ».....                                  | 25        |
| Le mémoire.....  | 25        |
| Les examens.....   | 25        |
| BA1 : évaluations dispensatoires.....  | 25        |
| Examens portant sur les unités d'enseignement organisées durant toute l'année..... | 26        |
| Les évaluations.....   | 26        |
| Délibération .....   | 27        |
| L'inscription à la seconde session .....   | 27        |
| Visites des copies.....  | 27        |
| Règles relatives aux examens .....   | 27        |
| Les réorientations possibles .....   | 27        |
| <b>Informations pratiques</b> .....  | <b>29</b> |
| Localisation des secrétariats facultaires.....                                     | 29        |
| Comment trouver un auditoire ? .....   | 31        |
| ULB – Plan du Campus du Solbosch à Bruxelles.....                                  | 31        |
| Règlement de vie en commun .....   | 32        |
| La rumeur.....   | 32        |

**Au verso de la brochure : Les informations générales sur l'université**

# L'étudiant à la Faculté

## Le mot de la Doyenne

---

*Cher-e étudiant-e,*

*Permettez-moi, à l'occasion de cette rentrée académique, de vous souhaiter la bienvenue au sein de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'ULB. Bienvenue chez nous, bienvenue chez vous !*

*Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites et nous allons tout mettre en œuvre pour l'honorer. La Faculté est imposante par ses enseignements, nombreux et diversifiés, ainsi que par la vitalité de sa recherche. Près de 5.000 étudiant-es nous font confiance chaque année. A ce titre, la Faculté est la plus grande Faculté de l'Université. Une centaine d'enseignant-es et d'assistant-es chevronné-es, expert-es dans leur domaine ainsi qu'une administration compétente et accueillante sont là pour vous encadrer et vous guider dans les premiers pas de ce moment important de votre vie.*

*La Faculté regroupe quatre départements :*

- Le Département de Philosophie, Ethique et Sciences des religions et de la laïcité,*
- Le Département de Science politique,*
- Le Département des Sciences sociales et des Sciences du travail,*
- Le Département d'Histoire, Arts et archéologie.*

*Elle organise 6 Bacheliers et 17 Masters ainsi que 4 Masters de spécialisation. Elle contribue pleinement au Master interdisciplinaire en études européennes de l'Institut d'études européennes. Plus de 550 cours y sont dispensés sur plusieurs sites, à Bruxelles mais aussi à Charleroi. De nombreux cours et quelques cursus complets se donnent en anglais et parfois en néerlandais.*

*Vous pourrez ainsi découvrir, étudier, approfondir vos compétences dans des domaines diversifiés. Vos choix seront les nôtres. Ils sont possiblement nombreux et se nourrissent mutuellement.*

*En vous inscrivant à l'ULB dans une des filières de notre Faculté, vous avez choisi une formation qui vous permettra de mieux comprendre les cultures et les sociétés dans toute leur complexité, vous serez préparés aux défis du monde du travail au terme de vos études, vous aurez l'occasion de réaliser un échange étudiant, en Europe ou ailleurs dans le monde, et vous serez formés à la démarche critique. Vous étudierez tout ce qui fait la société, tout ce qui la construit ou la déconstruit.*

*Nous espérons vous donner envie d'apprendre, de comprendre, de partager, de dialoguer, d'analyser et de transmettre à votre tour, mais aussi de développer des compétences essentielles telles que l'esprit de*

*synthèse, la rigueur scientifique, la gestion des travaux de groupe, la coordination de projet, le plaisir d'écrire et de s'exprimer.*

*La Faculté fonde son enseignement sur la liberté de pensée, le dialogue constant et un profond respect de l'individu dans toute sa diversité. Chacun et chacune doit s'y sentir accueilli·e afin de pouvoir y développer tous ses talents. Fidèle à ses principes, notre Faculté offre à ses étudiant·es un enseignement de haut niveau, alimenté par une recherche reconnue internationalement. Plus de dix centres de recherche réunissent tous nos enseignant·es, assistant·e·s et chercheur·e·s.*

*Entrer à l'Université est une étape parfois difficile à gérer. C'est normal. Nous en sommes conscient·e·s. C'est pourquoi notre Faculté s'est dotée d'un nouveau Bureau d'appui pédagogique. Il vous aidera et vous guidera dans vos premiers pas. Vous pourrez y faire appel pour obtenir une aide, un conseil ou un soutien. N'hésitez pas à pousser la porte. Le Bureau se trouve au 3e niveau du bâtiment H, local H.3.238.*

*« Il faut voyager pour apprendre » écrivait Mark Twain. Je l'évoquais, vous aurez aussi la possibilité d'apprendre en voyageant. Notre Faculté et ses différents départements ont signé plus de 250 conventions avec des universités étrangères vous permettant ainsi de découvrir d'autres campus, matières et projets pédagogiques.*

*Voyager et étudier forment donc la jeunesse, la vôtre. Mais ce n'est pas tout. On voyage énormément sur un campus universitaire. D'un auditoire à l'autre, vous découvrirez d'autres pays, d'autres continents, d'autres langues, de nouveaux concepts, de nouvelles théories. Vous bougerez donc. Et puis aussi, il y a la vie, la vie étudiante, faite de rencontres, d'amitiés, de débats politiques, de découvertes culturelles et artistiques mais aussi pour certain·es de folklore étudiant. Plusieurs cercles étudiants culturels et folkloriques vous attendent et vous feront apprécier cette vie étudiante faite aussi de solidarité et d'entraide. Nos formations et ces multiples découvertes vous enrichiront à jamais, vous épanouiront. La vie universitaire est et reste un magnifique voyage dont on revient changé et qui nous grandit. Tous mes vœux de réussite vous accompagnent dans votre formation universitaire, cette merveilleuse étape de votre vie.*

**Valérie PIETTE**

*Doyenne de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales*

## Le calendrier facultaire

Le calendrier académique est divisé en trois quadrimestres. Les deux premiers comportent au minimum douze semaines d'activités d'apprentissage.

Au terme de chaque quadrimestre, est organisée une période d'évaluation.

---

Vendredi 13 septembre 2019 Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants (JANE)  
Programme : [www.ulb.be](http://www.ulb.be)

---

Lundi 16 septembre 2019 Rentrée – début des cours  
Accueils facultaires  
Programme : [phisoc.ulb.be](http://phisoc.ulb.be)

---

Mercredi 18 septembre 2019 Parrainage social des étudiants

---

Vendredi 20 septembre 2019 Séance solennelle de Rentrée académique

---

Vendredi 27 septembre 2019 Fête de la Communauté française

---

Lundi 14 octobre 2019 Clôture de l'inscription aux cours à option du programme (par le Web)

---

Du lundi 28 octobre au samedi 2 novembre 2019 :  
Récupération des cours, travaux personnels et/ou blocus (semaine tampon)

---

Vendredi 1er novembre 2019 Congé (Fête de la Toussaint)

---

Samedi 2 novembre 2019 Congé (ULB)

---

Lundi 11 novembre 2019 Congé (Armistice)

---

Mercredi 20 novembre 2019 Congé – St-Verhaegen  
(Anniversaire de la fondation de l'Université)

---

Mercredi 11 et jeudi 12 décembre 2019  
Élections des représentants pour les instances de l'Université et de la Faculté

---

Du lundi 16 au samedi 21 décembre 2019  
Récupération des cours, travaux personnels et/ou blocus (semaine tampon)

---

Samedi 21 décembre 2019 Fin des cours du premier quadrimestre

---

Lundi 23 décembre 2019 Début des Vacances d'hiver

---

Du lundi 6 janvier au samedi 25 janvier 2020  
Première session d'évaluations : première partie

---

Du lundi 27 janvier au samedi 1<sup>er</sup> février 2020  
Semaine de détente

---

|             |  |  |
|-------------|--|--|
| Lundi       | 3 février 2020   | Début du 2 <sup>e</sup> quadrimestre — Reprise des cours                 |
| Mardi       | 25 février 2020  | Congé (Mardi gras)   |
| Mercredi    | 25 mars 2020   | Journée Portes Ouvertes  |
| Du lundi    | 6 au samedi 18 avril 2020  | Vacances de printemps  |
| Vendredi    | 24 avril 2020  | SIMA: Après-midi d'information sur les Masters/Doctorats                 |
| Vendredi    | 1er mai 2020   | Congé (Fête du travail)  |
| Du lundi    | 11 au samedi 16 mai 2020   | Récupération des cours, travaux personnels et/ou blocus (semaine tampon) |
| Samedi      | 16 mai 2020  | Fin des cours du second quadrimestre                                     |
| Jeudi       | 21 mai 2020  | Congé (Ascension)  |
| Lundi       | 1 <sup>er</sup> juin 2020  | Congé (Pentecôte)  |
| Du lundi    | 18 mai au samedi 20 juin 2020  | Première session d'évaluations : deuxième partie                         |
| Du vendredi | 26 juin au samedi 4 juillet 2020 (1 <sup>ère</sup> semaine de juillet) | Inscription à la deuxième session d'évaluations (via le Web)             |
| Du lundi    | 10 août au samedi 5 septembre 2020                                     | Deuxième session d'évaluations   |
| Samedi      | 15 août 2020   | Congé (Assomption)   |

N.B. à l'attention des étudiants de master : veuillez noter que les dates pour les défenses de mémoire peuvent être organisées en dehors des périodes d'évaluations.



# Le décret dit « paysage »

---

## Paiement des droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions dus doivent être versés pour le **31 octobre 2019**.

## L'année académique

L'année académique est organisée en 3 quadrimestres : le 1<sup>er</sup> commence le 16 septembre 2019, le 2<sup>e</sup> commence le 3 février 2020 ; le 3<sup>e</sup> débute le 1<sup>er</sup> juillet 2020. La rentrée cette année est fixée au 16 septembre 2019.

La plupart des unités d'enseignement sont dispensées sur le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> quadrimestre à raison de 2 ou 3 heures par semaine. Pour des raisons pédagogiques, certains enseignements se donnent sur les deux premiers quadrimestres. L'évaluation d'une activité d'apprentissage s'opère à la fin du quadrimestre où elle a été dispensée : en janvier pour les cours du 1<sup>er</sup> quadrimestre, et fin mai/début juin pour les cours du 2<sup>e</sup> quadrimestre.

## Horaire des cours

Les horaires des cours sont publiés sur GEHOL auquel vous pouvez accéder : [gehol.ulb.ac.be](http://gehol.ulb.ac.be)

## Choix et inscription aux cours à options

Durant vos études, votre programme de cours se divisera presque toujours en un module de cours obligatoires et un module de cours à options.

Les cours obligatoires doivent être suivis par tous les étudiants. En ce qui concerne les cours optionnels, les étudiants doivent les choisir dans une liste qui leur est proposée. Ce choix s'opère obligatoirement via le portail MonULB. **Tous les étudiants, doivent préciser les cours à options qu'ils choisissent.**

Si le programme de l'année d'études s'y prête, l'étudiant validera son choix d'options dès confirmation de son inscription et ce avant le 14 octobre 2019, ou au plus tard dès le moment de son inscription effective si celle-ci intervient au-delà du 14 octobre 2019.

## Seuil de réussite

Le seuil de réussite d'un cours est toujours fixé à **10/20**. Le seuil de réussite pour la **moyenne de cycle** est aussi fixé à 10/20. Si l'ensemble des crédits du cycle n'ont pas encore été acquis, le jury octroie néanmoins annuellement les crédits pour toutes les unités d'enseignement dont la note est égale ou supérieure à 10/20. Les évaluations pour lesquelles l'étudiant aura atteint le seuil de réussite de 10/20 ne peuvent être représentées. **La note est donc définitivement acquise.**

## Mention

La réussite du cycle est attribuée **sans mention** si la moyenne est inférieure à 12/20. Au-dessus de ce seuil, la réussite du cycle peut être accompagnée d'une des mentions suivantes: "avec satisfaction", "avec distinction", "avec grande distinction" ou "avec la plus grande distinction", selon les modalités particulières définies par le jury.

## Allègement

Le Règlement Général des Études en ligne :

[www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes](http://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes)

# Organisation de la Faculté

---

## La Faculté, ses départements, ses programmes

Les enseignements de la Faculté se répartissent dans quatre départements :

- le **Département de Philosophie, Éthique et Sciences des religions et de la laïcité**,
- le **Département de Science politique**,
- le **Département des Sciences sociales et des Sciences du travail**,
- le **Département d'Histoire, Arts et Archéologie**.

Les Départements ont en charge la gestion des Bacheliers (1er cycle) et des Masters (2e cycle), à savoir :

### Département de Philosophie, Éthique et Sciences des religions et de la laïcité

Bachelier en Philosophie

Master en Sciences des religions et de la laïcité

Master en Philosophie

Master en Éthique

### Science politique

Bachelier en Sciences politiques (+bilingue FR/NL, FR/ANG et trilingue FR/ANG/NL)

Master en Sciences politiques — Orientation générale/Relations internationales

Master en Sciences politiques (60 crédits, à horaire décalé)

Master in Political Sciences (60 crédits)

Master en Administration publique

Master en Études européennes (Label Institut d'Études Européennes – IEE)

### Sciences Sociales et Sciences du travail

Bachelier en Sociologie et Anthropologie (+bilingue FR/NL)

Bachelier en Sciences humaines et sociales (Bruxelles ou Charleroi)

Master en Sociologie

Master en Anthropologie

Master en Gestion des ressources humaines

Master en Sciences de la population et du développement

Master en Sciences du travail (horaire de jour et décalé à Bruxelles/horaire décalé à Charleroi)

### Département d'Histoire, Arts et Archéologie

Bachelier en Histoire

Bachelier en Histoire de l'art et archéologie — Orientation générale/Musicologie

Master en Histoire

Master en Histoire de l'art et archéologie — Orientation générale/Musicologie

Master en Gestion culturelle

Master en Communication — Management d'événements



## Les instances de décision

Comme pour l'ensemble de l'Université, l'organisation de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales est basée sur la démocratie et la participation.

La Doyenne de la Faculté, Valérie Piette, représente le « pouvoir exécutif » et est responsable du bon fonctionnement de la Faculté dans ses missions : l'enseignement, la recherche et l'administration. Il est secondé par le Vice-Doyen, Pascal Delwit, et par le Bureau de la Faculté. La Doyenne est aussi chargée, en première instance, des questions de discipline. La Doyenne et le Vice-Doyen sont issus du corps académique de la Faculté et sont élus par les membres du Conseil facultaire.

La gestion administrative de la Faculté est assurée par la Directrice de l'administration facultaire, qui coordonne la structure administrative de la faculté, Marie-Aline LAURENT : marie.aline.laurent@ulb.be.

Le **Conseil Facultaire** représente le « pouvoir législatif » de la Faculté. Ses travaux sont préparés par le **Bureau de la Faculté**. Il se compose de tous les membres du corps académique (les enseignants de la Faculté), de représentants du corps scientifique (les assistants et les chercheurs), de représentants du personnel administratif et de représentants du corps étudiant. Les délégués étudiant et du corps scientifique sont élus chaque année en décembre. En ce qui concerne les représentants du personnel administratif, les élections ont lieu tous les deux ans.

Les Départements ont une structure calquée sur celle de la Faculté. Ils sont présidés par un Président aidé d'un Vice-Président. Les questions du département sont traitées en **Conseil de Département** où siègent les personnels académique, scientifique, administratif et des représentants des étudiants. Les départements désignent aussi des **Présidents de Jury** pour chaque programme de 1<sup>er</sup> cycle et de 2<sup>e</sup> cycle. Ceux-ci ont en charge l'organisation de la délibération et les relations avec les étudiants concernant leur cursus. En dehors de domaines précis où la Faculté dispose d'une compétence de décision, toutes les propositions du Conseil facultaire doivent être approuvées par le Conseil d'administration ou par le Conseil académique de l'ULB.

Tous les ans également, vos représentants au sein des structures participatives de l'Université, et en particulier à l'Assemblée plénière de l'ULB, seront élus par vous.

## Présidents de Départements

Pour l'année académique 2019-2020, les Présidents de Départements sont les suivants :

### Département de Philosophie, Éthique et Sciences des religions et de la laïcité

Président du Département : Thomas BERNS (thomas.berns@ulb.ac.be)

Vice-Président du Département : Guillaume DYE (guillaume.dye@ulb.ac.be)

## Département de Science Politique

Présidente du Département : Emilie VAN HAUTE (emilie.van.haute@ulb.ac.be)

Vice-Président du Département : Jean-Yves PRANCHERE  
(jean.yves.pranchere@ulb.ac.be)

## Département des Sciences sociales et des Sciences du travail

Président du Département : Joël NORET (joel.noret@ulb.ac.be)

Vice-Présidente du Département : Laurence ROUDART  
(laurence.roudart@ulb.ac.be)

## Département d'Histoire, Arts et Archéologie

Présidente du Département : Athéna TSINGARIDA  
(athena.tsingarida@ulb.ac.be)

Vice-Président du Département : Christophe LOIR (christophe.loir@ulb.ac.be)

## Élections facultaires

L'ULB s'est inscrite dans une dynamique participative, associant les membres du personnel enseignant, du personnel scientifique, du personnel administratif et de gestion, et les étudiants.

Chaque année, les étudiants prennent part aux élections des représentants au Conseil de département et au Conseil facultaire. Cette année académique, l'élection aura lieu en décembre 2019, (en même temps que les élections des étudiants au niveau de l'Assemblée plénière de l'Université, selon les années). Vous pouvez non seulement voter mais aussi être candidat. Votre bureau étudiants vous informera à ce sujet.

Attention, pour qu'une élection soit valable, il faut atteindre un certain quorum. Celui-ci est de 20%. En d'autres termes, pour qu'une élection soit validée, il faut nécessairement que 20% des étudiants inscrits prennent part au scrutin.

## Centres de recherche de la Faculté

La Faculté mène à bien ses objectifs en matière de recherche et de missions scientifiques au sein de divers centres de recherche :

- le **Centre Interdisciplinaire d'Étude des Religions et de la Laïcité (CIERL)**
- le **Centre de Recherches Interdisciplinaires en Bioéthique (CRIB)**
- le **Centre de recherche en Philosophie (Phi)**
- le **Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL)**
- le **Centre Recherche et Enseignement en Politique Internationale (REPI)**
- l'**Institut de sociologie (IS)**, lui-même constitué de plus petites unités de recherches spécialisées :

Centre d'anthropologie culturelle (CAC)

Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains (LAMC)

Centre d'Études de la Coopération Internationale et du Développement (CECID)

Centre d'histoire et de sociologie des Gauches (CHSG)

Centre de recherche et de prospective en droit social (CeRP)

Centre de sociologie de l'éducation (CSE)

Centre de théorie politique (CTP)

Groupe de recherche sur les relations ethniques, les migrations et l'égalité (GERME)

Groupe de recherche sur l'action publique (GRAP)

Groupe de recherche en sociologie des arts et des cultures (GRESAC)

Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours (GRAID)

Laboratoire de méthodologie du traitement des données (LMTD)

Centre de recherches Migrations, Espaces, Travail, Institution, Citoyenneté, Épistémologie, Santé (METICES)

Atelier Genre(s) et Sexualité(s) (AGS)

Centre d'études des Politiques et de l'Administration Publique (CEPAP)

- le **Centre d'Histoire, arts, cultures des Sociétés Anciennes, Médiévales et Modernes (SOCIAMM)**
- le **Centre Mondes modernes et contemporains (MMC)**
- le **Centre de Recherche en Archéologie et Patrimoine (CReA – Patrimoine)**
- le **Laboratoire de Musicologie (LAM)**

## Où s'informer ?

---

### Pages Web

Le portail étudiant **monulb.be** est l'interface digitale entre vous et l'Université. Vous y retrouverez, entre autres, vos horaires, les avis relatifs à l'organisation des unités d'enseignement, les liens pour vous inscrire aux cours à options, aux examens de seconde session, vos notes d'examens, etc. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le portail où vous trouverez également un onglet qui concerne votre faculté.

Le site de la Faculté, **phisoc.ulb.be**, est également incontournable en matière de renseignements sur vos études et votre vie universitaire dans la Faculté : publications récentes, événements à venir, centres de recherche, annonces des grandes conférences, séminaires et journées d'études. Toute l'actualité de la Faculté y figure, jetez-y donc un coup d'œil régulièrement !

### Pour des informations propres à chaque programme de cours de la Faculté :

Le site du Département de Philosophie, Éthique et Sciences des religions et de la laïcité : **phisoc.ulb.be/philosoc**

Le site du Département de Science politique : **phisoc.ulb.be/sciencepo**

Le site du Département des Sciences sociales et des Sciences du travail : **philoscsoc.ulb.be/scsoc**

Le site du Département d'Histoire, Arts et Archéologie : **phisoc.ulb.be/haa**

## Facebook

Rejoignez-nous sur la page officielle de la Faculté :

[www.facebook.com/ulb.phisoc](http://www.facebook.com/ulb.phisoc)

## Les valves

Les « avis » sont publiés sur le portail MonULB et **servent à informer quotidiennement les étudiants**. Le portail est l'interface de communication entre les départements/enseignants/assistants et les étudiants. **Il doit donc être consulté tous les jours.**

Certaines communications officielles (Ex. : sujet de mémoires agréés), sont aussi affichées aux valves « papier » de la Faculté ou des Départements.

### Valves « papier »

Philosophie, Éthique – bâtiment NA – niveau 3

Sciences des religions et de la laïcité – bâtiment NA – niveau 3

Sciences politiques (MA) – orientation générale, Sciences politiques à horaire décalé (60 crédits), Political Sciences (60 crédits) –  
39 Av. F.D. Roosevelt, 1050 Bruxelles – Rez-de-chaussée

Sciences politiques (BA) et Sciences politiques (MA) – orientation Relations internationales, Administration publique – bâtiment H – niveau 3

Études européennes – 39 Av. F. D. Roosevelt, 1050 Bruxelles – Rez-de-chaussée

Sociologie, Anthropologie, GRH, Sciences de la population et du développement – bâtiment H – niveau 3

Sciences humaines et sociales – bâtiment H – niveau 3 + bâtiment Zénobe Gramme, site de l'ULB, Campus de la Ville-Haute de Charleroi, Bd E. Solvay 31, 6000 Charleroi (rez-de-chaussée)

Sciences du travail à Bruxelles – bâtiment H – niveau 3

Sciences du travail à Charleroi – bâtiment Zénobe Gramme, site de l'ULB, Campus de la Ville-Haute de Charleroi, Bd E. Solvay 31, 6000 Charleroi (rez-de-chaussée)

Histoire – bâtiment NA – niveau 3

Histoire de l'art et archéologie/Musicologie – bâtiment NA – niveau 3

Gestion culturelle – bâtiment J – 56 Av. Jeanne, 1050 Bruxelles – niveau 1

Doctorat – bâtiment NA – niveau 3

## Secrétariats de la Faculté

Un problème ? Un allègement de votre programme d'études ? Une modification d'inscription ? Un changement d'adresse ? Une modification de choix d'options ? Un dépôt d'un certificat médical (absence aux cours ou aux examens) ? Un retrait de diplôme ? N'hésitez jamais à solliciter de l'aide auprès de votre secrétariat, mais aussi auprès du Président de Jury et de Département, ou des enseignants. Ils sont là pour vous aider et vous soutenir.



**Secrétariats**

|         |                 |   |
|---------|-----------------|---|
| Décanat | Gréta Vermeulen | lundi, mercredi, jeudi :<br>9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00<br>mardi : 13h30 à 16h et vendredi : 9h à 16h<br>fermé : mardi matin et vendredi après-midi |
|---------|-----------------|---|

**Département de Philosophie, Éthique et Sciences des religions et de la laïcité**

|   |                |   |
|---|----------------|---|
| BA en Philosophie<br>MA en Sciences des religions<br>et de la laïcité<br>MA en Philosophie<br>MA en Éthique | Mercedes Moens | du lundi au vendredi :<br>9h00 à 11h30 et 14h30 à 16h30<br>(excepté lundi et vendredi après-midi) |
|---|----------------|---|

**Département de Science Politique**

|  |                        |   |
|--|------------------------|---|
| BA en Sciences politiques  | Michel Thauvoye        | du lundi au vendredi :<br>8h00 à 12h00 et 13h00 à 14h30                       |
| MA en Études européennes/<br>MA in European studies (Label IEE)<br>MA en Sciences politiques (orientation générale)<br>MA 60 en Sciences politiques (horaire décalé)<br>MA 60 in Political Sciences (horaire jour) | Marie-Thérèse Teixeira | du lundi au vendredi :<br>9h00 à 12h00  |
| MA en Sciences politiques<br>(orientation Relations internationales)<br>MA en Administration publique  | Pascale Meekers        | du lundi au vendredi :<br>9h30 à 11h30 et 13h30 à 15h30<br>ou sur rendez-vous |

**Département des Sciences sociales et des Sciences du travail**

|   |                      |   |
|---|----------------------|---|
| BA en Sciences humaines et sociales<br>BA en Sociologie et Anthropologie                          | Pascale Berthold     | du lundi au vendredi :<br>9h30 à 11h30 et 13h00 à 15h30   |
| BA en Sciences humaines et sociales<br>à Charleroi  | Delphine Lafaille    | du lundi au vendredi :<br>de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00  |
| MA en Sociologie<br>MA en Anthropologie<br>MA en Sciences Population & développement<br>MA en GRH | Hendrika Di Vincenzo | du lundi au vendredi :<br>8h30 à 11h30 et 13h00 à 15h00   |
| MA en Sciences du travail à Bruxelles   | Fabienne Hoebeeck    | du lundi au vendredi :<br>9h00 à 11h30 et 13h00 à 15h30<br>du 16/09 au 28/10 : le lundi jusqu'à 18h00   |
| MA en Sciences du travail à Charleroi   | Delphine Defosse     | <i>1er quadrimestre :</i><br>lundi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00<br>mercredi : 8h30 à 12h30 et 13h00 à 16h00<br><i>2d quadrimestre :</i><br>lundi : 8h30 à 12h30 et 13h00 à 16h00<br>mercredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00<br>Permanence jusqu'à 16h pendant les périodes<br>d'examen et de vacances |

**Département d'Histoire, Arts et Archéologie**

|  |                    |   |
|--|--------------------|---|
| BA en Histoire<br>BA en Histoire de l'art et<br>archéologie (orientation générale<br>et orientation Musicologie) | Jeanne Gallardo    | du lundi au vendredi :<br>9h30 à 11h30 et 14h30 à 16h30<br>(excepté lundi et vendredi après-midi)   |
| MA en Histoire<br>MA en Histoire de l'art et<br>archéologie (orientation générale<br>et orientation Musicologie) | Sophie Bourguignon | du lundi au vendredi :<br>9h30 à 11h30 et 14h30 à 16h30<br>(excepté lundi et vendredi après-midi)   |
| MA en Gestion culturelle   | Yves Tourneur      | lundi, mercredi, jeudi : 9h00 à 12h30<br>mardi : 12h00 à 16h00<br>jeudi : 13h00 à 16h00   |
| MA en Communication –<br>Management d'événements   | IHECS              | Plus d'infos : <a href="http://www.ihecs.be">http://www.ihecs.be</a><br>onglet «Études et formations, Master en<br>Management d'événements» |

BA = Bachelier MA = Master

| <b>Tél.</b>  | <b>E-mail</b>  | <b>Bureau</b>   |
|--------------|--|---|
| 02 650 38 59 | decanat.phisoc@ulb.be  | H.3.234   |
| 02 650 38 07 | philosophie@ulb.be<br>rela@ulb.be<br>philosophie@ulb.be<br>ethique@ulb.be  | NA.3.108  |
| 02 650 39 07 | michel.thauvoye@ulb.be   | H.3.229A  |
| 02 650 30 77 | marie-therese.teixeira@ulb.be  | R39.101 (rez-de-chaussée)   |
| 02 650 39 04 | pascale.meeckers@ulb.be  | H.3.229   |
| 02 650 38 97 | pascale.berthold@ulb.be  | H.3.231   |
| 071 53 16 31 | info.charleroi@ulb.be  | NA1- Bâtiment Zénobe Gramme<br>Campus de la Ville-Haute de Charleroi<br>Bld E. Solvay 31, 6000 Charleroi  |
| 02 650 39 09 | hendrika.di.vincenzo@ulb.be  | H.3.232   |
| 02 650 40 79 | fabienne.hoebeeck@ulb.be   | H.3.230   |
| 02 650 91 14 | delphine.defosse@ulb.be  | Bâtiment Zénobe Gramme, site de l'ULB,<br>campus de la Ville-Haute de Charleroi,<br>Bld E. Solvay 31, 6000 Charleroi<br>(Rez-de-chaussée, bureau NA1) |
|              | histoire@ulb.be  |   |
| 02 650 24 19 | <i>orientation générale:</i><br>haa@ulb.be<br><i>orientation Musicologie:</i><br>musicologie@ulb.be              | NA.3.107  |
| 02 650 24 04 | histoire@ulb.be<br><i>orientation générale:</i> haa@ulb.be<br><i>orientation Musicologie:</i> musicologie@ulb.be | NA.3.106  |
| 02 650 42 40 | master.gecu@ulb.be   | J56. 2.102  |

## Stages et AESS

|                          |               |  |
|--------------------------|---------------|--|
| Pour toutes les filières | Yamina Charik | lundi et mardi :<br>9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00<br>mercredi : 9h30 à 13h00 |
|--------------------------|---------------|--|

## Formation doctorale et Doctorat

|                          |                  |  |
|--------------------------|------------------|--|
| Pour toutes les filières | Catherine Frenay | du lundi au jeudi :<br>9h30 à 12h30 et 14h00 à 16h00<br>le vendredi : 9h30 à 12h00 |
|--------------------------|------------------|--|

## Masters de spécialisation

MA de spécialisation en Analyse interdisciplinaire de la construction européenne

Françoise Vanden Broeck

du lundi au vendredi :  
de 9h00 à 12h00

MA de spécialisation en Études de genre

MA de spécialisation en Langues et civilisations africaines

Sophie Bourguignon

du lundi au vendredi :  
de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30  
(excepté lundi et vendredi après-midi)

MA de spécialisation en Philosophie et Théorie politiques

Delphine Defosse et Mercedes Moens

infos permanences : voir pages précédentes

MA de spécialisation en Sociologie-anthropologie

Hendrika Di Vincenzo

du lundi au vendredi :  
8h30 à 11h30 et 13h00 à 15h00

BA = Bachelier MA = Master

## Permanences de la Doyenne

Vous souhaitez rencontrer la Doyenne ?

Veuillez prendre un rendez-vous auprès de Gréta Vermeulen, secrétariat du Décanat : [greta.vermeulen@ulb.be](mailto:greta.vermeulen@ulb.be).

## Accompagnement des apprentissages

### Le Bureau d'Appui Pédagogique (BAP Phisoc)

Il accompagne les étudiants dans leurs apprentissages en leur permettant de construire, d'adapter et d'améliorer leur méthodologie de travail et faciliter leur adaptation à la vie universitaire. N'hésitez pas à pousser la porte du local H.3.238 ! Contact : [bap.phisoc@ulb.be](mailto:bap.phisoc@ulb.be)

### Les séances de soutien méthodologique

Les séances de soutien méthodologique sont organisées pour chaque filière de la Faculté. Vous serez accompagné par un assistant, vous pourrez y acquérir votre méthode de travail et échanger sur vos difficultés. Regardez sur GeHoL pour savoir quand et où elles ont lieu.

### Le tutorat

Des étudiants de Master seront à votre disposition si vous avez besoin d'une aide spécifique sur un cours. Contactez le BAP Phisoc, il vous mettra en contact avec un tuteur.

### Les blocus encadrés

Le BAP PhiSoc organise également trois blocus encadrés d'une semaine : pendant les vacances de Noël, les vacances de Pâques et au mois de mai, juste avant les examens. Vous y serez accompagné pour gérer ces périodes stressantes : vous pourrez étudier dans un lieu propice à l'étude et réservé aux étudiants de la Faculté et vous y trouverez la présence et les conseils de personnes ressources.

### Le parrainage

Le Décanat, le Bureau Étudiant de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales (BEPSS) et les Cercles de la faculté organisent un parrainage centré

|              |   |  |
|--------------|---|--|
| 02 650 40 10 | Stages : stages.phisoc@ulb.be<br>AEES : yamina.charik@ulb.be                | H.3.127  |
| 02 650 46 30 | catherine.frenay@ulb.be   | NA.3.110   |
| 02 650 30 93 | Masinter.iee@ulb.be<br>master.genre@ulb.be<br>Site Web : www.mastergenre.be | IEE, 39 Av. F. D. Roosevelt, 1050 Bruxelles<br>R39.101 (rez-de-chaussée) |
| 02 650 24 04 | sophie.bourguignon@ulb.be   | NA.3.106   |
|              | maphipol@ulb.be   | NA.3.108   |
| 02 650 39 09 | hendrika.di.vincenzo@ulb.be   | H.3.232  |

sur un suivi personnalisé de l'étudiant de 1<sup>e</sup> année de bachelier. Loin du baptême et des activités plus festives, le volet pédagogique du parrainage est renforcé pour vous aider à réussir votre première année à l'Université.

Les parrains (étudiants de bachelier sauf BA1 ou de master) faciliteront votre intégration à la vie étudiante, vous apporteront aide et conseils et si besoin est, vous orienteront vers les outils d'aide à la réussite organisés dans votre faculté (guidances, réorientation, allègement des études, etc.).

### Allègement

Pour favoriser votre réussite pour des motifs académiques, sociaux et médicaux, vous pouvez répartir votre année d'étude en choisissant de ne présenter qu'une partie des unités d'enseignement lors de cette année académique. Rendez-vous dans votre secrétariat de filière pour y retirer le bon formulaire. Celui-ci devra être complété pour le **31 octobre 2019** au plus tard. Dans tous les cas, les séminaires, travaux pratiques, exercices, etc. doivent être suivis, au cours de la même année académique que les cours auxquels ils sont associés.

### Bureau étudiants (BEPSS)

Le Bureau Étudiant de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales vous informe et organise des activités qui vous intéresseront (parrainage, vente de syllabus et de résumés, conférences et débats...). Venez rencontrer les étudiants délégués et retirer le guide de l'étudiant réalisé par le Bureau étudiants au local H1.145 (bâtiment H. niveau 1, local 145).

Facebook : ULB Etudiants-Faculté de Philosophie et Sciences sociales

### Règlements

Le règlement des examens et des jurys, l'ensemble des règlements facultaires, le règlement général des études ainsi que le règlement d'ordre intérieur sont consultables sur le site Internet de la Faculté : phisoc.ulb.be (à la rubrique «Gouvernance»)

## Le programme de cours

### Nos Bacheliers et Masters

Un Bachelier comporte 180 crédits, un Master, 120 crédits. Chaque année d'étude totalise un nombre de 60 crédits.

|  |   |
|--|---|
| <b>PHILOSOPHIE,<br/>ÉTHIQUE ET SCIENCES<br/>DES RELIGIONS ET<br/>DE LA LAÏCITÉ</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Philosophie (BA et MA)</li> <li>• Sciences des religions et de la laïcité (MA)</li> <li>• Éthique (MA)</li> </ul>  |
| <b>SCIENCE POLITIQUE</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences politiques (BA et MA)</li> <li>• Sciences politiques – Orientation générale / Relations internationales (MA)</li> <li>• Political Sciences (MA)</li> <li>• Administration publique (MA)</li> <li>• Études Européennes (Label IEE) (MA)</li> </ul>   |
| <b>SCIENCES SOCIALES<br/>ET DES SCIENCES DU<br/>TRAVAIL</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sociologie et anthropologie (BA)</li> <li>• Sciences humaines et sociales (BA)</li> <li>• Sociologie (MA)</li> <li>• Anthropologie (MA)</li> <li>• Gestion des ressources humaines (MA)</li> <li>• Sciences du travail (MA)</li> <li>• Sciences de la population et du développement (MA)</li> </ul>   |
| <b>HISTOIRE, ARTS ET<br/>ARCHÉOLOGIE</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire (BA et MA)</li> <li>• Histoire de l'art et archéologie – Orientation générale (BA et MA)</li> <li>• Histoire de l'art et archéologie – Orientation musicologie (BA et MA)</li> <li>• Gestion culturelle (MA)</li> <li>• Communication – Management d'événements (MA) (+IHECS)</li> </ul>  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master de spécialisation en Analyse interdisciplinaire de la construction européenne</li> <li>• Master de spécialisation en Études de genre</li> <li>• Master de spécialisation en Langues et civilisations africaines</li> <li>• Master de spécialisation en Philosophie et Théorie politiques</li> <li>• Master de spécialisation en Sociologie-Anthropologie</li> </ul> |

## Agrégation – Finalité didactique – CAPAES

Vous trouverez, ci-après, des explications sur les finalités didactiques, l'AESS (Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur) et le CAPAES (Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur). Une séance d'information est organisée au début des cours (voir avis spécifique).

## Master à finalité didactique et AESS

Les licenciés et les masters qui souhaitent enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur doivent être porteurs du titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS).

Pour obtenir ce titre deux voies sont possibles :

- le **Master** (120 crédits) à finalité didactique ; celui-ci n'existe que dans les filières d'études qui constituent un titre requis dans l'enseignement secondaire, c'est-à-dire : Philosophie, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Musicologie.  
L'étudiant ayant réussi le master à finalité didactique est également proclamé agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.  
Important : si vous choisissez une autre finalité que la finalité didactique et que vous souhaitez ensuite faire carrière dans l'enseignement, inscrivez-vous au master à finalité didactique : moyennant la réussite des 30 crédits de cette finalité, vous obtiendrez un second diplôme de master.
- l'**AESS**, accessible à l'issue des études de second cycle universitaire (licence ou Master). L'AESS est aussi organisée dans les filières d'études qui ne constituent pas un titre requis dans l'enseignement secondaire supérieur.

## CAPAES

Les licenciés et les masters qui souhaitent enseigner dans l'enseignement supérieur non universitaire ne doivent pas être porteurs d'un titre pédagogique pour postuler, mais, lorsqu'ils sont désignés à un poste en Haute École, ils doivent avoir présenté et réussi le Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES) dans un délai de six années pour pouvoir être nommés.

Le CAPAES est organisé dans les filières d'études qui constituent un titre requis pour l'enseignement supérieur, c'est-à-dire : Philosophie, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Sciences politiques et sociales, Sciences du travail.

**Attention :** vous ne pouvez vous inscrire au CAPAES que si vous êtes désigné dans un poste dans une Haute École (éventuellement à temps partiel) ; une attestation de la Haute École est nécessaire pour l'inscription.

## Les coordonnées utiles

Secrétariat de l'AESS et CAPAES :

Secrétariat général : Fabienne MORDANT, Bâtiment D, 9<sup>e</sup> étage, Bureau 145 (D9.145) – Permanence le mardi de 14h à 17h – Tél. : 02 650 66 93.

Secrétariat facultaire : Yamina CHARIK, bâtiment H, 3<sup>e</sup> étage, bureau 127  
Tél. : 02 650 40 10.

Permanences : lundi et mardi : 9h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00 et mercredi : 9h30 à 13h00.

## Formation doctorale et Doctorat

La rédaction d'une thèse de doctorat, puis le moment de la soutenance publique, constituent une expérience enrichissante mais aussi particulièrement exigeante. L'obtention du titre de docteur constitue, pour tout chercheur, une occasion de développer de nouvelles compétences et d'accéder à la maîtrise approfondie d'un domaine du savoir, qui permet l'innovation.

Si vous êtes attiré par la recherche, nous vous invitons à consulter les pages Web consacrées à la formation doctorale et au doctorat dans chacun de nos départements. Vous y retrouverez toutes les informations utiles à l'inscription et à la réalisation d'un doctorat : règlements, domaines de recherche, écoles doctorales, centres de recherche et unités de recherche transversales de la Faculté, frais d'inscription et de réinscription, démarches administratives. Rendez-vous à la rubrique « La Recherche » du site de la Faculté : [phisoc.ulb.be](http://phisoc.ulb.be)

D'autres informations plus générales (financement, cotutelle, post-doc...) sont disponibles sur le site du département Recherche de l'ULB : [www.ulb.be/fr/rech/la-recherche](http://www.ulb.be/fr/rech/la-recherche)

### Renseignements complémentaires

Mme Catherine FRENAY, Responsable du secrétariat facultaire de la recherche doctorale, bureau NA.3.110 – Tél. 02 650 46 30 – [catherine.frenay@ulb.be](mailto:catherine.frenay@ulb.be)

## Les « mineures »

Les 180 crédits du programme de bachelier peuvent comprendre 30 crédits appelés « mineures ».

### Qu'est-ce qu'une mineure ?

Une mineure est constituée d'un ensemble cohérent de cours relevant d'une autre discipline.

Une mineure permet de changer éventuellement de filière de formation en Master. Les mineures favorisent une articulation plus souple entre les études de 1<sup>er</sup> cycle (Bachelier) et de 2<sup>e</sup> cycle (Master).

Par ailleurs, la « mineure » étant constituée de cours issus d'autres cycles d'études, les horaires de cours et d'exams peuvent souvent se révéler peu confortables. Nous vous invitons à consulter les horaires de cours avant de faire votre choix définitif.

### Quand peut-on choisir une mineure ?

La mineure peut être répartie sur la deuxième et la troisième année du Bachelier. Le choix pour les deux années s'opère donc à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année de bachelier.

Il est important de noter que ce choix engage l'étudiant pour la suite de son bachelier. AUCUN changement de mineure n'est autorisé (sauf avis spécifique du jury d'admission). Il est donc important de bien s'informer sur les cours qui seront dispensés avant d'effectuer ce choix.





## Les langues en faculté

### Offres de nos programmes de cours

La Faculté accorde une très grande importance à la maîtrise des langues. L'enseignement de l'anglais s'étale sur plusieurs années de Bachelier afin de préparer les étudiants au marché de l'emploi, mais aussi afin de faciliter leur accès aux productions scientifiques de plus en plus fréquemment diffusées dans cette langue. Certains cours en Master sont, à l'occasion, dispensés en anglais. Après la 1<sup>ère</sup> année de bachelier, une deuxième langue étrangère peut être choisie par tous les étudiants.

### Remédiation gratuite en langues

Les étudiants qui estimerait avoir besoin d'un soutien préliminaire ou d'une aide durant l'année, peuvent bénéficier gratuitement de cours d'acquisition, de renforcement, de consolidation à la Fondation 9. Pour toute information, vous pouvez vous rendre à la cellule langues située au P1 (préfabriqué situé sur l'avenue Paul Héger).

Les cours se donnent à la Fondation 9, située à deux pas du campus du Solbosch.

**F9 Langages in Brussels asbl** – Avenue Louise, 485 – 1050 Bruxelles.  
Email : [info@f9languages-eu](mailto:info@f9languages-eu) — <http://www.f9languages.eu>

### Tables de conversation

Des tables de conversation en anglais, néerlandais et français sont également ouvertes à tous, tout au long de l'année. Elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire.

Pour plus de renseignements :

<https://dsea.ulb.ac.be/index.php/tables-de-conversation>

### Tandems linguistiques

En collaboration avec la Faculté de Lettres, Traduction et Communication et la VUB, les étudiants peuvent aussi développer de manière originale leurs compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle ils désirent se perfectionner.

Pour plus de renseignements : <http://tandems.ulb.ac.be>

## Informations liées aux études

---

### Valorisation à l'admission

Vous pensez pouvoir valoriser un ou plusieurs cours ? Vous pouvez vous adresser à votre secrétariat afin de connaître les conditions et d'effectuer une demande de valorisation.

### Absence aux examens

Toute absence à un examen, justifiée ou non, entraîne de facto la non validation des crédits de cette activité d'apprentissage.

**Attention :** pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle (BA1), toute absence injustifiée empêche l'étudiant de se présenter aux autres examens de l'année académique **de la première et de la seconde session**.

### « Unités d'enseignement non représentables »

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'un examen en 1<sup>re</sup> session. Si l'étudiant est ajourné à l'issue de la 1<sup>re</sup> session d'examen, il peut représenter le(s) examen(s) du/des unités d'enseignement échouée(s) en seconde session.

Les unités d'enseignement dites « non représentables », comme les stages didactiques par exemple, sont celles qui ne peuvent être représentées en seconde session.

Le caractère non représentable d'une unité d'enseignement est repris sur la fiche descriptive de celle-ci.

Par ailleurs, le seuil de réussite du TPM (Travail Préparatoire au Mémoire), du TFE (Travail de Fin d'Études), du Mémoire et des stages didactiques est toujours fixé à 10/20.

### Le mémoire

Toutes les informations relatives au mémoire de fin d'études se trouvent sur : MonULB.be ou au secrétariat de votre filière.

### Les examens

Nous vous invitons à consulter le règlement publié sur le site internet de la Faculté : phisoc.ulb.be (à la rubrique «Gouvernance»).

### BA1 : évaluations dispensatoires

Dans le cadre de l'aide à la réussite, à l'issue du 1<sup>er</sup> quadrimestre, des évaluations dispensatoires peuvent être organisées.

Si, lors de ces évaluations dispensatoires de janvier, vous avez obtenu une note inférieure à 10/20, vous pourrez représenter l'examen en juin, **à condition de vous y être réinscrit par le web** : MonULB, onglet Ma Faculté, canal intitulé « Abandon de notes- BA1 ». Vous devez donc impérativement avoir activé votre compte électronique de l'ULB pour y avoir accès. Ce faisant, vous renoncez alors définitivement à votre ancienne note.

Les évaluations pour lesquelles l'étudiant aura atteint le seuil de réussite de 10/20 ne peuvent être représentées. **La note est donc définitivement acquise.**

La participation aux épreuves d'évaluation de fin de premier quadrimestre est une condition d'admission aux autres épreuves de l'année académique pour les étudiants inscrits en BA1.

**Attention : les abandons de notes se feront uniquement via MonULB aux dates fixées, sans prolongation possible !**

## Examens portant sur les unités d'enseignement organisées durant toute l'année

Une première évaluation peut avoir lieu lors de la session de janvier et sanctionner la maîtrise par l'étudiant de la partie de l'unité d'enseignement dispensée durant le premier quadrimestre.

Une évaluation au mois de juin sera de toute façon organisée. Les modalités précises quant à l'organisation des évaluations sont à vérifier dans la fiche descriptive de l'unité d'enseignement.

## Les évaluations

Il y a généralement trois types possibles d'évaluation d'un enseignement ou d'un séminaire :

- un examen écrit,
- un examen oral,
- la réalisation d'un travail écrit.

Durant le 1<sup>er</sup> cycle, l'examen écrit est le plus courant. Chaque enseignant précisera, à son cours, et dans la fiche descriptive, les modalités d'évaluation de son enseignement.

La première session d'évaluation intervient en janvier pour les activités d'apprentissage se terminant en décembre et fin mai/début juin, pour les activités d'apprentissage du deuxième quadrimestre. La deuxième session d'évaluation a lieu dans la deuxième moitié du mois d'août et la première semaine de septembre.

### Que se passe-t-il si on ne réussit pas toutes les épreuves lors de la seconde session (en août) ?

L'étudiant de BA1 doit nécessairement avoir acquis les 45 premiers crédits de son parcours pour poursuivre son cursus.

L'étudiant qui n'a pas réussi 45 crédits ne peut pas rentrer en 2<sup>e</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle et doit donc recommencer sa BA1. Il est dispensé automatiquement des activités d'apprentissage pour lesquelles il a obtenu une note au moins égale à 10/20.

Si l'ensemble des crédits du cycle n'ont pas encore été acquis, le jury octroie néanmoins annuellement les crédits pour toutes les unités d'enseignement dont la note est égale ou supérieure à 10/20.

Les évaluations pour lesquelles l'étudiant aura atteint le seuil de réussite de 10/20 ne peuvent donc être représentées et la note est donc définitivement acquise.

## Délibération

À la fin des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quadrimestres, les Professeurs se réunissent afin de délibérer les résultats des étudiants. Les délibérations terminées, la liste des résultats est affichée aux valves. La réussite du cycle est attribuée sans mention si la moyenne est inférieure à 12/20.

Au-dessus de ce seuil, la réussite de l'année d'études et/ou du cycle peut être accompagnée d'une des mentions suivantes : « avec satisfaction », « avec distinction », « avec grande distinction » ou « avec la plus grande distinction », selon les modalités particulières définies par le jury.

## L'inscription à la seconde session

L'inscription se fait via MonULB uniquement aux dates précisées par le calendrier des cours et des sessions, publié au début de ce guide.

Si vous avez échoué lors de la session de juin et que vous voulez présenter des examens lors de la seconde session d'examens, vous devez impérativement vous y inscrire via le portail MonULB.

Cette inscription à la seconde session est également obligatoire pour présenter uniquement le travail préparatoire au mémoire ou le mémoire !

## Visites des copies

Ce que l'on appelle « visite des copies » est un droit de regard sur la correction de votre feuille d'examen et les points obtenus. C'est l'occasion de rencontrer les Professeurs et de leur poser des questions sur l'examen passé. Attention, une visite des copies n'est en aucun cas une négociation de points. Le lieu et la date de la visite des copies sont communiqués **via le portail MonULB**.

## Règles relatives aux examens

Pour chacun de vos examens, il est obligatoire d'être en possession de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant.

Dans le cas contraire, vous pouvez vous voir interdire l'accès à l'examen. Sauf avis contraire express de l'enseignant, il est strictement interdit d'être en possession d'un appareil, même éteint, lors d'un examen oral ou écrit (calculatrice — sauf autorisation du Professeur — GSM, tablette, lecteur MP3, etc.). Tout étudiant surpris avec un appareil verra son examen immédiatement annulé. Veillez à arriver à l'heure. Dès que l'examen a commencé, les étudiants ne sont plus admis dans l'auditoire. Toute tentative de fraude sera sanctionnée sévèrement. Les règles relatives aux examens sont disponibles sur demande et sur le site web de la Faculté : phisoc.ulb.be

## Les réorientations possibles

### Les étudiants de 1<sup>ère</sup> génération

Par dérogation, l'étudiant inscrit pour la 1<sup>ère</sup> fois en BA1 peut demander une réorientation à l'issue du 1<sup>er</sup> quadrimestre. La demande doit être validée au plus tard le 15 février de l'année académique concernée et conditionnée à l'accord du Président du jury de l'année d'étude visée.

Renseignements auprès du secrétariat de votre filière.

## Admission dans un autre cursus

Vous souhaitez réorienter vos études (à l'issue d'une année d'étude), il se peut que vous puissiez bénéficier d'une réduction de la durée des études. Il vous faut alors introduire une demande d'acceptation dans l'année que vous souhaitez intégrer. Les différents formulaires, ainsi que le détail de la procédure, sont disponibles sur le site du service des inscriptions et se font en ligne à l'issue de la seconde session : [www.ulb.be/fr/inscriptions](http://www.ulb.be/fr/inscriptions)

## Évaluation des enseignements

L'avis et la participation des étudiants ne sont pas attendus et espérés uniquement au moment des élections. Il existe un mécanisme de prise d'avis sur les enseignements, les enseignants et les assistants. C'est ce qu'on appelle l'évaluation des enseignements. On procède deux fois par an à la collecte et au dépouillement de ces avis pédagogiques.

Ces avis sont des questionnaires anonymes par lesquels les étudiants évaluent les prestations de leurs enseignants et assistants pour les cours du quadrimestre précédent.

Les avis pédagogiques sont importants pour les professeurs et pour les assistants. C'est grâce à ce feedback qu'ils pourront, le cas échéant, tenir compte des remarques formulées sur l'organisation de leurs cours. En outre, ces avis rentrent en ligne de compte pour le renouvellement de mandats ou pour les promotions.

Après la collecte, une commission est chargée d'analyser les avis. Les délégués étudiants ont un rôle déterminant à jouer au sein de cette Commission pédagogique.

Votre avis compte ! Participez à l'amélioration des enseignements.

## Programme d'échanges

Participer à un programme d'échanges est une opportunité de découvrir un autre pays, une autre culture, une autre langue, etc. Les destinations sont nombreuses et variées.

Durant vos études à l'ULB, entre la fin du bachelier et la fin du master, vous avez la possibilité de réaliser un séjour dans une université partenaire pour une période définie (de trois mois à un an). Vous étudiez dans une autre langue un programme de cours qui remplace celui que vous auriez reçu à l'ULB. Vous passez vos examens dans votre université d'accueil et les résultats obtenus sont comptabilisés.

Les étudiants réguliers intéressés par un échange peuvent s'adresser à Ingrid Necochea (International program OUT), [pipsout@ulb.be](mailto:pipsout@ulb.be), afin de rentrer en contact avec le coordinateur des programmes d'échanges de leur filière.

Enfin, les étudiants étrangers en échange dans notre université sont accueillis par l'International Program IN et peuvent contacter :  
Isabelle Beauchamp, [pipsin@ulb.be](mailto:pipsin@ulb.be)

Pour plus d'informations : [phisoc.ulb.be](http://phisoc.ulb.be) (à la rubrique «International»).

## Informations pratiques

---

### Localisation des secrétariats facultaires

Les bureaux de votre Faculté sont principalement situés sur le Campus du Solbosch.

Les secrétariats de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales sont situés dans les bâtiments :

- **NA,**
- **H,**
- **Maison des Arts** (Av. Jeanne 56, 1050 Bruxelles),
- **Institut d'Études Européennes** (Av. F.D. Roosevelt 39, 1050 Bruxelles),
- **Bâtiment Zénobe Gramme**, Boulevard E. Solvay 31, 6000 Charleroi (Rez-de-chaussée).



**Les secrétariats étudiants****Bâtiment — Niveau — Local :**

|   |                        |
|---|------------------------|
| - Bachelier en Philosophie  | NA.3.108               |
| - Master en Philosophie   | NA.3.108               |
| - Master en Éthique   | NA.3.108               |
| - Master en Sciences des religions et de la laïcité   | NA.3.108               |
| - Bachelier en Sciences politiques  | H.3.229A               |
| - Master en Sciences politiques — (Orientation générale 120 crédits/<br>60 crédits full English et horaire décalé)  | R39.101                |
| - Master en Sciences politiques — (Orientation Relations internationales)   | H.3.229                |
| - Master en Administration publique   | H.3.229                |
| - Master en Études européennes (Label IEE)  | R39.101                |
| - Bacheliers en Sociologie, Anthropologie, Sciences humaines et sociales  | H.3.231                |
| - Bachelier en Sciences humaines et Sociales (Charleroi)  | Bâtiment Zénobe Gramme |
| - Masters en Sociologie, Anthropologie, GRH, Sciences de la Population et<br>du développement   | H.3.232                |
| - Master en Sciences du travail (Bruxelles, horaire de jour et horaire décalé)  | H.3.230                |
| - Master en Sciences du travail (Charleroi, horaire décalé)   | Bâtiment Zénobe Gramme |
| - Bachelier en Histoire   | NA.3.107               |
| - Bachelier en Histoire de l'art et archéologie<br>(Orientation générale/Musicologie)   | NA.3.107               |
| - Master en Histoire  | NA.3.106               |
| - Master en Histoire de l'art et archéologie<br>(Orientation générale/Musicologie)  | NA.3.106               |
| - Master en Gestion culturelle  | J56.2.102              |
| - Master en Communication – Management d'événements   | Site IHECS             |
| - Master de spécialisation en Langues et civilisations africaines   | NA.3.106               |
| - Master de spécialisation en Analyse interdisciplinaire de la construction<br>européenne (IEE)   | R39.101                |
| - Master de spécialisation en Sociologie-Anthropologie  | H.3.232                |
| - Master de spécialisation en Philosophie et théorie politiques   | NA.3.108               |
| - Master de spécialisation en Études de genre   | -----                  |
| - Formation doctorale et Doctorat en Philosophie, Sciences politiques,<br>Sciences sociales et Sciences du travail, Histoire, Histoire de l'art et<br>Archéologie, Art et Sciences de l'art | NA.3.110               |
| - Stages et Agrégations   | H.3.127                |
| <b>Le Décanat</b>   |                        |
| - Secrétariat du Doyen  | H.3.234                |
| - Doyen   | H.3.235                |
| - Directrice de l'administration facultaire   | H.3.233                |
| - Communication, valorisation et promotion  | H.3.136 et H.3.142     |
| - Cours isolés  | H.3.231                |
| - Dossiers d'admission et Conditions d'accès  | H.3.130                |
| - Mobilité Programme international OUT, Cellule stages  | H.3.131                |
| - Mobilité Programme international IN   | H.3.133                |
| - Bureau d'appui pédagogique (BAP)  | H.3.238                |

## Comment trouver un auditoire ?

Les auditoires commencent toujours par une ou plusieurs lettres suivies d'un chiffre et d'un numéro.

La **première lettre** indique le campus,

La **deuxième lettre** indique le bâtiment,

La **troisième lettre** éventuelle signale la porte d'entrée,

Le **premier chiffre** indique le niveau,

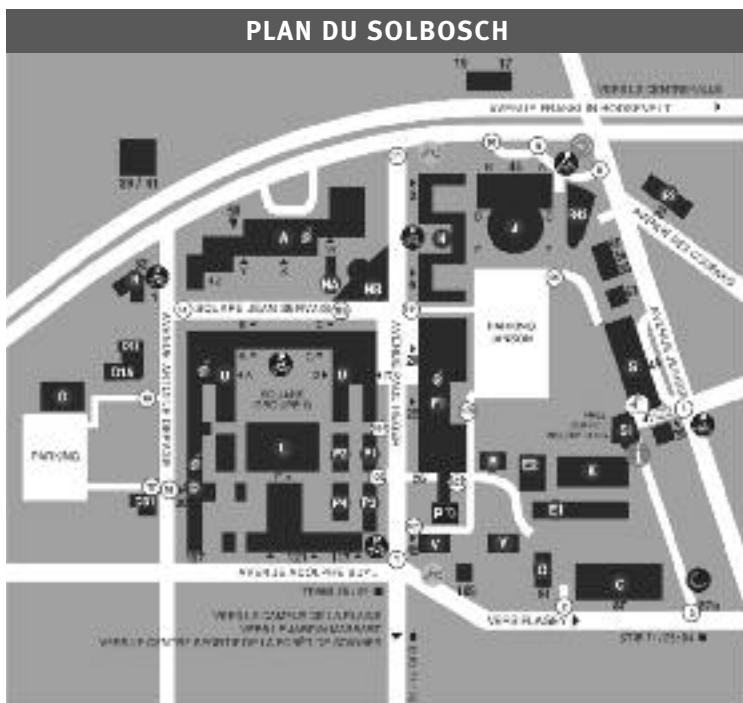
Les **chiffres suivants** indiquent le numéro de local.

Par exemple :

L'auditoire **SH2.215** indique qu'il s'agit du Campus du Solbosch, du bâtiment H, au niveau 2, au local 215.

L'auditoire **SUB5.132** indique qu'il s'agit du Campus du Solbosch, du bâtiment U, porte B, au niveau 5, au local 132.

La majorité de vos cours et de votre vie universitaire se déroulera sur le campus du Solbosch (voir plan ci-dessous).





## Règlement de vie en commun

L'ULB compte plus de 25.000 étudiants et la Faculté plus ou moins 4500. Il est donc important de respecter scrupuleusement un certain nombre de règles ou de codes de bonne conduite.

1. L'Université libre de Bruxelles fonde ses valeurs sur le respect du principe du libre examen. L'ULB est traditionnellement une Université de confrontation de points de vue, d'échanges et de débats.

Nous en sommes fiers. Cela s'accompagne nécessairement d'un principe d'écoute et de tolérance envers les opinions d'autrui.

2. Il est interdit de fumer dans les locaux de l'Université. Pour la santé, le bien-être et la sécurité des différentes composantes de l'Université, il est essentiel de bien en tenir compte.
3. Il est aussi important de n'afficher qu'aux endroits prévus à cet effet.
4. De manière générale, nous demandons à chacun de respecter les bâtiments et de s'abstenir d'actes de déprédation (graffiti, tags, autocollants...). Par respect pour les personnes qui vous suivent et pour le personnel de nettoyage, nous vous demandons en particulier de veiller à maintenir correctement l'état des toilettes.
5. À l'instar d'autres, l'Université tente d'inscrire sa démarche dans une perspective de développement durable. Des petits gestes peuvent contribuer à cette démarche : jeter ses canettes dans les poubelles bleues de recyclage, éteindre la lumière lorsqu'on est le dernier à sortir d'un local, fermer convenablement les robinets...
6. Par respect pour vos collègues étudiants et pour les enseignants, il est important d'arriver aux cours à l'heure. Si le cours a commencé, veuillez attendre la pause pour entrer.
7. Les relations entre corps (enseignants, assistants, personnel administratif et étudiants) sont fondées sur le principe du respect réciproque. Nous demandons à notre personnel de bien y veiller envers les étudiants. Nous attendons le même comportement des étudiants envers le personnel.

### La rumeur...

La rumeur est mauvaise conseillère. Durant l'année et pendant les sessions, des rumeurs multiples et variées circulent. La majorité d'entre elles ne repose sur aucun fondement. Ne les prenez donc pas pour argent comptant. Seules les informations délivrées par les personnes ou les sources compétentes – règlements, présidents de jury, secrétariats – doivent être prises en considération.



UNIVERSITÉ  
LIBRE DE  
BRUXELLES

ULB

2019-2020

Guide  
de l'étudiant·e

informations  
générales



informations  
facultaires



# Mémento universitaire

**Guide de l'étudiant**

**Année académique 2019-2020**

## Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à la pratique du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

*« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.*

*Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »*

(article 1er des statuts de l'ULB)

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté; elle s'est toujours montrée indépendante et **engagée** dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.

**ULB** engagée

[www.ulb.be/solidaire/engagee.html](http://www.ulb.be/solidaire/engagee.html)

## Mé morandum personnel

---

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse privée : .....

Adresse du kot : .....

.....

GSM : .....

E-mail : .....

En cas d'urgence,  
veuillez prévenir : .....

.....

Au verso de la brochure, vous trouverez les informations générales sur votre Faculté.

Remarque générale : l'utilisation des termes de ce guide est épïcène, c'est-à-dire que les termes sont utilisés au masculin uniquement pour fluidifier la lecture.

# Table des matières

---

## L'étudiant à l'ULB

|   |    |
|---|----|
| <b>Que devez-vous faire d'emblée ?</b> .....  | 8  |
| Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant .....                              | 8  |
| Activer votre Net ID personnel.....   | 8  |
| Consulter le portail MonULB.....  | 8  |
| L'appli Mobile MonULB .....   | 8  |
| Consulter votre horaire de cours sur GeHoL.....   | 9  |
| Accéder à l'Université Virtuelle .....  | 9  |
| Consultez vos fiches de cours .....   | 9  |
| Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer<br>la qualité de nos services ? ..... | 10 |

## Que devez-vous savoir ?

|   |    |
|---|----|
| <b>Vos droits et vos obligations</b> .....                                | 10 |
| Règlement général des études et de discipline.....                        | 10 |
| Charte pédagogique .....  | 11 |
| Paieement des droits d'inscriptions .....                                 | 11 |
| Documents d'information, certificats et attestations.....                 | 11 |
| Délibérations et proclamations des résultats .....                        | 12 |
| Procédures pouvant être effectuées après l'inscription<br>principale..... | 12 |
| Maîtrise de la langue française .....                                     | 12 |

## L'organisation de l'ULB

|   |    |
|---|----|
| <b>L'organisation et la gestion de l'ULB</b> .....      | 13 |
| Le Conseil d'administration et le président du CA ..... | 13 |
| Le Conseil académique (COA) et le recteur .....         | 14 |
| Les Conseils facultaires et les doyens .....            | 14 |
| La participation étudiante et les élections .....       | 14 |
| FEF et UNECOF .....                                     | 15 |

|   |    |
|---|----|
| <b>Organisation des études à l'ULB</b> .....                  | 15 |
| Décret « Paysage » en Communauté française: bon à savoir...15 |    |
| En quelques mots .....  | 15 |
| Comment ça marche ?.....                                      | 16 |
| Et après ? .....  | 16 |

## Les Services aux étudiants

|   |    |
|---|----|
| <b>A – Votre campus, au quotidien</b> ..... | 17 |
| S'installer. S'inscrire .....               | 17 |
| Auditoires .....                            | 17 |
| Campus.....                                 | 18 |
| Accès.....                                  | 19 |

|   |           |
|---|-----------|
| Se loger .....  | 20        |
| Restaurants et commerces .....                                      | 20        |
| La sécurité (Surveillance générale & objets perdus) .....           | 21        |
| Sécurité informatique .....   | 21        |
| Reglement général sur la protection des données .....               | 22        |
| Le Service des assurances .....                                     | 22        |
| <b>B – Des aides, tout au long de vos études</b> .....              | <b>23</b> |
| Le Service social étudiants (SSE) .....                             | 23        |
| Étudiant.e.s transgenres.....                                       | 23        |
| Les étudiants à besoin spécifique.....                              | 24        |
| Étudiants en situation de handicap (CEFES-IN-ULB) .....             | 24        |
| ULB Desk Refugees .....   | 24        |
| Le Service InfOR-études .....                                       | 24        |
| Le Service médical.....   | 26        |
| L'asbl Aimer à l'ULB .....  | 26        |
| PsyCampus .....   | 26        |
| Les Crèches.....  | 27        |
| ULBJob .....  | 27        |
| Le Tutorat (asbl Schola ULB).....                                   | 27        |
| <b>C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté</b> ..... | <b>28</b> |
| Promotion de la réussite .....                                      | 28        |
| Blocus assisté.....   | 28        |
| Notes de cours en ligne.....  | 28        |
| Accès aux salles informatiques.....                                 | 29        |
| Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centres). .....          | 29        |
| Carte « de lecteur »... et carte « de paiement et d'accès ».....    | 31        |
| Les lieux d'études à votre disposition .....                        | 31        |
| Le Plan Langues & autres appuis .....                               | 31        |
| Les Archives et la Réserve précieuse .....                          | 32        |
| Les Éditions de l'Université.....                                   | 32        |
| Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies).....      | 32        |
| Le Service de mobilité étudiante .....                              | 33        |
| <b>D – Vivre l'Université, intensément</b> .....                    | <b>34</b> |
| S'informer .....  | 34        |
| Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA).....                  | 34        |
| Les Cercles et Associations étudiantes.....                         | 35        |
| Le Service Environnement & Mobilité.....                            | 35        |
| Le Student Green Office .....                                       | 36        |
| ULB Culture .....   | 36        |
| Le Réseau des musées .....  | 37        |
| PointCulture ULB.....   | 37        |
| ULB Sports .....  | 37        |
| ULB... demain Alumni !.....   | 38        |
| <b>E – Quelques liens utiles</b> .....                              | <b>38</b> |

**Au verso, votre mémento facultaire**





## **Que devez-vous faire d'emblée :**

- 1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant**
- 2. Activer votre Net ID personnel**
- 3. Consulter le portail MonULB**
- 4. Consulter votre horaire de cours sur GeHoL**
- 5. Consulter l'Université Virtuelle**

# L'ULB & VOUS

# Que devez-vous faire d'emblée ?

---

## Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription, vous avez reçu votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiiez les différentes mentions qui y sont reprises.

Si vous constatez une erreur, faites une demande de modification directement sur votre portail sous la rubrique « mon secrétariat virtuel », « mes données personnelles ».

## Activer votre Net ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active ce Net ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et son adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre Net ID (votre compte utilisateur personnel), rendez-vous sur la page : [www.ulb.be/tools/pam](http://www.ulb.be/tools/pam)

## Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez aussi toutes les informations qui vous concernent directement (programme de cours, valves électroniques, horaires, e-mail, Université Virtuelle, secrétariat virtuel, accès aux ressources informatiques...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be).

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

## L'appli Mobile MonULB

L'ULB a développé une application maison à destination de ses étudiants ! Gratuite et téléchargeable sur l'App Store, Google Play et Windows Store. Elle permet notamment de consulter, de façon personnalisée, les horaires de cours et les annonces facultaires, de recevoir ses notes d'examens dès leur publication, directement sur smartphone ou sur tablette.

## Consulter votre horaire de cours sur GeHol

### Rendez-vous sur le portail MonULB :

GeHoL est l'interface de visualisation des horaires de cours et examens. Vous pouvez y consulter l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes inscrits à des travaux pratiques) d'un cours ou d'un enseignant en particulier. Vous pouvez également consulter votre horaire de cours personnel directement via l'onglet MonHoraire (MonGehol).

**ATTENTION :** les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter très régulièrement sur le portail...

### Accéder à l'Université Virtuelle (UV)

L'Université Virtuelle ([uv.ulb.ac.be/](http://uv.ulb.ac.be/)) est le campus virtuel officiel de l'ULB, où vous trouverez toutes les informations et documents (notes de cours, exercices, tests en ligne, tutoriels, podcasts, MOOCs...) liés à vos cours. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser votre NetID (votre identifiant numérique ULB). Une fois connecté, vous aurez automatiquement accès à la liste de vos cours.

Attention, les matériaux hébergés au sein de l'UV sont protégés par le droit d'auteur. Veillez à ne pas les diffuser sur Internet (sur les réseaux sociaux par exemple) sans autorisation du titulaire, et ce d'autant plus que certains réseaux sociaux (comme Facebook) revendiquent des droits sur les données qui y sont publiées !

### Consulter vos fiches de cours

Les « fiches cours » répondent au décret du 7 novembre 2013, lequel exige — dans un souci de transparence vis-à-vis de l'étudiant qui construit son programme progressivement — que chaque unité d'enseignement au sein d'un programme soit décrite de la façon la plus complète possible, avec une série d'informations allant de l'intitulé de cours aux modes d'évaluation, etc.

**Ces informations sont également très utiles pour l'étudiant en mobilité** qui construit son « learning agreement » avant son déplacement et qui a donc besoin de connaître ces éléments bien avant celui-ci.

Pour consulter ces fiches, rendez-vous sur l'offre de formation en ligne ([www.ulb.be/programme](http://www.ulb.be/programme)). Chaque intitulé de cours est cliquable et vous donnera accès aux informations décrites plus haut.

NB : Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la Journée d'accueil pour les nouveaux étudiants (JANE) qui est organisée le vendredi 13 septembre au Solbosch et le lundi 16 septembre à Erasme (Journée d'accueil du Pôle Santé, JAPS). Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant. Vous trouverez plus de détail en visitant ce lien : [www.ulb.be/jane](http://www.ulb.be/jane)
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 16 septembre.

## Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?



### Nous vous invitons à répondre à l'enquête « nouveaux étudiants - votre entrée à l'université »

Tout au long de votre parcours à l'Université, vous serez invités à participer à des enquêtes qui ont pour objectifs d'améliorer votre parcours. Vous serez prévenus par mail et via l'espace dédié aux enquêtes menées par l'ULB sur la vie à l'Université.

Deux exemples :

- En tant que nouveaux étudiants à l'ULB, votre expérience nous intéresse déjà ! Nous vous invitons à répondre à l'enquête « votre entrée à l'Université » qui vous sollicitera 10 à 15 minutes. Cette enquête vise à mieux comprendre comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les activités qui vous ont aidé dans ce processus de choix ? Comment vous y êtes-vous préparés ? ... Des questions porteront aussi sur votre parcours antérieur et celui des membres de votre famille. Vos réponses à ces questions sont importantes car elles nous permettent d'adapter notre système d'informations et les aides offertes aux étudiants.
- Vous serez sollicités dans le cadre de l'évaluation institutionnelle des enseignements par les étudiants. Cette enquête a lieu dès que les enseignements sont terminés, après les sessions de janvier et de juin. Chaque étudiant répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé, pour donner son appréciation sur les méthodes pédagogiques, sur les contenus, sur les méthodes d'évaluation. Après analyse, les résultats sont envoyés à chaque enseignant et assistant concernés et à la commission pédagogique de votre faculté (à laquelle des représentants étudiants participent). Il est essentiel que les étudiants et les enseignants y participent afin d'améliorer la qualité des enseignements donnés.

Pour l'ensemble de ces enquêtes, nous vous donnons RDV sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be) pour accéder aux enquêtes vous concernant.

## Que devez-vous savoir ? Vos droits et vos obligations

### Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant : [www.ulb.be/medias/fichier/reglement-general-etudes-2018-2019\\_1554902714707-pdf](http://www.ulb.be/medias/fichier/reglement-general-etudes-2018-2019_1554902714707-pdf)

Problème disciplinaire, fraude, plagiat ? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant : <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-de-la-commission-de-discipline-relative-aux-etudiants>

**NB : Concernant le plagiat**, un didacticiel de sensibilisation créé par les Archives & Bibliothèques de l'ULB est à votre disposition : <https://bib.ulb.be/version-francaise/navigation/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat>

Par ailleurs, tout étudiant devra se conformer aux dispositions sécuritaires relatives aux activités d'apprentissage auxquelles il participe. Dans le cadre d'un stage, d'une mobilité, d'une activité organisée en dehors des murs de l'Université, l'étudiant se conformera aux dispositions réglementaires du partenaire.

## Charte pédagogique

La charte pédagogique de l'ULB (2012) décrit l'idéal vers lequel l'ULB souhaite tendre en matière d'enseignement. Elle est composée de 3 parties : la première énonce les finalités de l'enseignement à l'ULB, définissant le profil de l'étudiant que l'université a pour ambition de former ; la seconde se penche sur les droits et les devoirs des enseignants ; la dernière enfin porte sur les droits et les devoirs des étudiants.

La charte pédagogique (<https://www.ulb.be/fr/charte-pedagogique-de-l-ulb>) est disponible en français et en anglais.

### **Paiement des droits d'inscriptions**

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué le plus rapidement possible après validation de l'inscription. Les attestations d'inscription ne seront ainsi disponibles sur le portail — et la carte d'étudiant envoyée par courrier postal — qu'après réception du paiement sur le compte bancaire de l'Institution.

Les délais sont les suivants :

- Un montant nécessaire pour confirmer l'inscription (50 euros si le minerval est égal ou inférieur à 835 euros) au plus tard le 31 octobre 2019 — (édition des attestations et de la carte), faute de quoi l'inscription de l'étudiant sera annulée ;
- le solde éventuel pour le 1<sup>er</sup> février 2020, faute de quoi l'étudiant n'aura plus accès ni aux examens ni aux activités d'apprentissage pour l'année en cours ; en outre, son année sera comptabilisée comme un échec et la dette restera exigible. Tant que l'étudiant ne se sera pas acquitté de cette dette, il ne pourra s'inscrire dans aucun autre établissement de l'enseignement supérieur.

Les règles applicables aux étudiants boursiers sont décrites à la rubrique Service social étudiant

## **Documents d'information, formulaires et attestations**

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page :

<https://www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1>

### **Attestations**

Il existe différents types d'attestations dont vous aurez sûrement besoin au cours de l'année académique. Les attestations dites d'inscription (transports en commun, allocations familiales, mutuelle, etc.) peuvent être directement téléchargées depuis votre portail MonULB, onglet « Mes Inscriptions ».

Pour toute autre attestation comme les attestations de réussite, de réussite de cycle, d'acquisition de crédits, d'abandon, etc. vous devez en faire la demande auprès du Service des Inscriptions. Deux possibilités s'offrent à

vous : vous pouvez soit vous présenter au Service des Inscriptions muni de votre carte d'identité et/ou de votre carte d'étudiant, soit remplir le formulaire de demande en ligne. Vous trouverez tous les renseignements utiles sur la page [www.ulb.be/fr/inscriptions/attestations](http://www.ulb.be/fr/inscriptions/attestations) du Service des Inscriptions.

## **Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale**

Certaines procédures peuvent être effectuées en début d'année après votre inscription principale (modification d'inscription, inscription complémentaire, allègement...). Vous trouverez toutes les informations sur ces diverses procédures sur la page <https://www.ulb.be/fr/inscriptions/gerer-mon-inscription>.

Nous vous invitons également à consulter la rubrique «Mes Documents» dans votre portail MonULB.

Enfin si vous avez des questions, si quelque chose ne vous semble pas clair, vous trouverez, à n'en pas douter, les réponses à vos interrogations toujours sur la page du Service des Inscriptions à la rubrique Questions fréquemment posées» (<https://support.ulb.be/web/support/registrations>) .

## **Délibérations et proclamations des résultats**

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque cycle d'études.

Celui-ci est chargé de proposer et valider les programmes individuels de l'étudiant tout au long du cycle, de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle correspondant.

Le jury délibère sur base des évaluations portant sur les acquis de chaque étudiant pour chacune des unités d'enseignement suivies durant l'année académique. Le jury statue souverainement et collégalement. Ses décisions sont motivées. Les décisions du jury sont communiquées aux étudiants via leur portail Monulb. Sur simple demande après les délibérations, l'étudiant reçoit son relevé de notes. Les règlements d'évaluations et des jurys sont disponibles sur la page du Greffe : [www.ulb.be/medias/fichier/reglement-general-etudes-2018-2019\\_1554902714707-pdf](http://www.ulb.be/medias/fichier/reglement-general-etudes-2018-2019_1554902714707-pdf)

## **Maîtrise de la langue française**

L'étudiant qui désire s'inscrire à une année du cycle de Bachelier, aux épreuves d'un master à finalité didactique ou de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, et qui n'a pas obtenu son diplôme d'études secondaires ou un diplôme de l'enseignement supérieur dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français doit, à moins d'en être dispensé, réussir l'examen de maîtrise de la langue française.

Pour en savoir plus sur l'inscription, les modalités, les dates d'épreuves...mais aussi les dispenses, rendez-vous sur : <https://www.ulb.be/fr/conditions-d-acces/maitrise-de-la-langue-francaise-bachelier>

# L'organisation de l'ULB

## L'organisation et la gestion de l'ULB

**L'article premier** de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

**L'article deux** des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de **la participation active de chacune de ses composantes**.

L'Université est dotée d'organes centraux que sont, principalement, le **Conseil d'administration et le Conseil académique**. La **décentralisation académique** se fait par les facultés et entités d'enseignement et de recherche indépendantes, elles-mêmes dotées d'un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut. Chacune de ces instances dispose de commissions consultatives d'avis. Des **représentants des étudiants** participent à tous les niveaux de pouvoir.

**Une Assemblée plénière** (rassemblant le Conseil d'administration et le Conseil académique) comptant 46 membres effectifs se réunit au moins une fois par an ; elle approuve, entre autres, les comptes annuels et le rapport d'activités de l'Université.

## Le Conseil d'administration et le président du CA

Présidé depuis le 1er janvier 2016 par Pierre Gurdjian, le Conseil d'administration a en charge la gestion générale de l'Université, de ses finances, de son patrimoine et de ses infrastructures. Il établit le budget et les comptes annuels et fixe le cadre des personnels et des services. Il est composé de vingt membres, dont quatre étudiants et trois personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'ULB. Le recteur y siège également.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président du CA en dehors des membres de la communauté universitaire employés à plus d'un tiers par l'institution. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil d'administration s'est constitué des **commissions permanentes à compétence** d'avis, dont la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle (COCU). Il dispose également d'un Conseil de l'informatique et d'une Commission hospitalière. D'autres instances existent encore. Toutes effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions.

Le Conseil d'administration désigne la directrice générale ou le directeur général, assurant la direction de l'administration de l'Université, que celle-ci relève des facultés et entités ou des départements généraux.



## Le Conseil académique (COA) et le recteur

Présidé actuellement par le recteur, Yvon Englert, le Conseil académique définit et exécute la politique académique et scientifique de l'Université : enseignement, recherche, relations internationales, formation continue, etc. Il nomme aux emplois du corps académique et du corps scientifique. Il est composé de vingt-six membres, dont six étudiants.

Le Conseil académique est également doté de **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont le Conseil des études, le Conseil de la recherche et le Conseil des relations internationales. Il dispose également d'un Conseil de l'information documentaire et d'autres instances. Toutes exercent les mêmes fonctions de préparation de dossiers dans les matières qui les concernent.

Le recteur est élu par le corps académique pour une durée de quatre ans. Son mandat peut être renouvelé une fois, pour une même durée. La dernière élection a eu lieu au mois de mai 2016. Le nouveau recteur, Yvon Englert, successeur de Didier Viviers, est entré en fonction à la rentrée académique de septembre 2016. Il est issu de la Faculté de Médecine, qui relève des sciences exactes. Le recteur est l'autorité disciplinaire du corps académique, du corps scientifique et des étudiants.

## Les Conseils facultaires et les doyens

L'ULB comprend douze facultés et entités : Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, Droit et Criminologie, Solvay Brussels School of Economics and Management, Sciences psychologiques et de l'éducation, Architecture, Sciences, École polytechnique de Bruxelles, Médecine, Pharmacie, Sciences de la motricité et École de Santé publique.

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration et le Conseil académique, elles sont gérées par un Conseil facultaire, d'école ou d'institut, présidé par un doyen (ou un président). La composition de ces organes est semblable à celle du CA et du COA, avec des représentants de tous les corps, dont des étudiants. Comme au niveau central, ces conseils disposent de commissions facultaires consultatives.

Pour être complet, mentionnons l'École interfacultaire de bioingénieurs (rattachée aux facultés des Sciences et de Polytechnique), ainsi que l'Institut d'Études européennes.

## La participation étudiante et les élections

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent aux structures de décision de l'Université. Ils désignent, via le Conseil des étudiants, des membres appelés à siéger au Conseil d'administration et au Conseil académique et, par extension, dans les commissions d'avis. Ils élisent également des représentants dans les Conseils facultaires, d'école ou d'institut.

Cette participation à la gestion de l'institution, avec voix délibérative, est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. Des candidatures sont attendues pour chaque niveau de pouvoir. Les différentes élections ne sont valables que si un seuil minimum de participation est atteint.

## Votre vote est indispensable à chaque élection FEF et Unécof

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Il y en a deux qui sont actuellement reconnues : la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

FEF : [www.fef.be](http://www.fef.be)

Unécof : [www.unecof.be](http://www.unecof.be)

## Organisation des études à l'ULB

### « Décret Paysage » en Communauté française : bon à savoir

En novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret redéfinissant l'enseignement supérieur en Communauté française, encore appelé « décret Paysage ». Au-delà de modifications relatives aux structures institutionnelles de l'enseignement supérieur (création de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, également dénommée ARES, chargée de coordonner l'enseignement supérieur, en Communauté française, création de 5 « pôles géographiques »), le décret Paysage définit une nouvelle organisation des études passant d'un système organisé en années d'études à un système fonctionnant par accumulation de crédits.

Ce décret poursuit le processus entamé il y a plus de 10 ans par le décret dit « de Bologne », qui harmonisait le fonctionnement de l'enseignement supérieur au niveau de l'espace européen. L'objectif poursuivi : harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires et faciliter ainsi la mobilité des étudiants et des diplômés à travers l'espace européen.

Le décret Paysage ne change pas la structure des études qui restent organisées en 3 cycles – Bachelier, Master, Doctorat – ni la mesure de la charge de travail des étudiants qui reste exprimée en crédits – un crédit représentant forfaitairement une charge de 30 h consacrées à différentes activités d'apprentissage, que ce soit la participation à un cours magistral, une séance de laboratoire, des travaux en bibliothèques ou une étude personnelle.

### En quelques mots

Une année d'études pour un étudiant à temps plein représente 60 crédits (c'est-à-dire une charge moyenne de 1800 heures de travail).

Les cursus initiaux sont constitués de deux cycles :

- le premier de 180 crédits conduit au titre de Bachelier.

Cette formation de base offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire. Ce titre n'est pas professionnalisant.

- le second de 120 crédits conduit au titre de Master (avec l'exception des titres de médecin et médecin vétérinaire obtenus après un second cycle de 180 crédits et de plusieurs Masters organisés en 60 crédits).

Au cours du Master, vous approfondissez les connaissances acquises en Bachelier et choisissez une spécialisation. Le Master peut éventuellement

comporter une finalité : didactique si vous vous destinez à l'enseignement ; approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche scientifique ; et enfin, spécialisée pour aborder le monde professionnel.

Le programme de Master comprend un mémoire, travail personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits. Un diplôme de premier cycle dans une discipline vous permet d'accéder directement au Master de la même discipline, mais d'autres parcours sont possibles à l'issue de vos études de premier cycle. Un vaste choix de nouvelles orientations s'offre à vous.

### **Comment ça marche ?**

Pour chaque cursus de premier ou de second cycle, les autorités académiques définissent un programme d'études. Celui-ci comprend des enseignements obligatoires et, éventuellement, des enseignements au choix de l'étudiant. Chaque cours (désigné maintenant par le vocable UE pour Unité d'Enseignement) est caractérisé par un nombre de crédits qui représente la charge de l'étudiant.

À l'ULB, toutes les UE ont un poids de 5 ou multiple de 5 crédits, exception faite des programmes organisés avec des partenaires extérieurs à l'université. Pour chaque UE réussie, vous vous verrez attribuer un nombre de crédits correspondant au poids de cette UE. Lorsque vous aurez accumulé suffisamment de crédits (au moins 180 pour le premier cycle, 120 pour le second, dont l'ensemble des UE obligatoires du programme) le jury délibérera et vous délivrera le diplôme correspondant.

Il est également important de savoir que le programme d'un étudiant qui s'inscrit pour la première fois à un premier cycle correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études du cycle, sauf allègement éventuel. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi au moins 45 crédits de cette première année que vous serez autorisé à poursuivre dans le cursus.

Dans ce système d'accumulation de crédits, le programme annuel de l'étudiant (PAE), au-delà de la première inscription dans le cycle, sera constitué des UE qu'il n'aurait pas réussies et qu'il doit représenter, ainsi que des UE disponibles en tenant compte bien évidemment de ce qu'il a déjà appris (la progression dans les apprentissages fait que certaines UE constituent des prérequis à d'autres, c'est-à-dire qui doivent être acquises préalablement). De manière générale, le programme annuel de l'étudiant est constitué d'une liste d'UE totalisant 60 crédits, à l'exception des étudiants en année terminale de cycle, en répétition de la première année du premier cycle ou en contrat d'allègement, validée par le jury du cycle auquel il est inscrit.

### **Et après ?**

À la suite des études, une fois votre Master en poche, il est envisageable d'acquérir une qualification plus approfondie en poursuivant un Master de spécialisation, études de second cycle en 60 crédits minimum.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

|  |   |
|--|---|
| <b>BACHELIER</b>                       | Un <b>premier cycle de transition</b> de 180 crédits mène au grade académique de bachelier (BA)   |
| <b>MASTER</b>                          | Un <b>deuxième cycle professionnalisant</b> mène au grade académique de master (MA) 120 crédits à l'exception du master de médecine ou médecine vétérinaire en 180 crédits. |
| <b>MASTER de spécialisation</b>        | <b>Études spécifiques de deuxième cycle</b> de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master  |
| <b>FORMATION DOCTORALE et DOCTORAT</b> | Les <b>études de troisième cycle</b> comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat pour un forfait de 180 crédits  |

## Les Services aux étudiants

### A-Votre campus, au quotidien

#### S'installer, s'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : édition d'attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications ou abandons d'inscription, inscription au jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

##### Service des inscriptions

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niv. 4, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles  
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions). Tél. : 02 650 20 00  
e-mail : inscriptions@ulb.ac.be

#### Campus et accès en transports en commun

L'ULB est localisée sur différents sites ou campus à Bruxelles et en Wallonie. Vous trouverez ci-après une description de chacun d'entre eux, ainsi que les liens reprenant des plans dynamiques et les transports en commun qui vous y emmènent.

#### Accéder aux auditoires

Les auditoires sont référencés comme suit :

Nom du campus — Nom du bâtiment — Nom de la porte d'entrée du bâtiment — Niveau — N° de la porte.

Par exemple :

**S.U.D2.120!** **S.** pour Solbosch, bâtiment **U**, porte **D**, niveau **2**, porte **120**.

Certains auditoires portent des noms qui honorent une personnalité. Ils figurent entre parenthèses sous le numéro de salle.

## Campus du Solbosch :

[www.ulb.be/fr/plans-et-acces/solbosch](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/solbosch)

Le Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite notamment l'administration et les services généraux. On y trouve également la plupart des facultés de sciences humaines, l'École polytechnique de Bruxelles, la grande bibliothèque des sciences humaines et, parmi les musées de l'ULB, le musée de zoologie, la salle d'exposition Allende, le musée de minéralogie et le musée De Ghelderode.

## Campus de la Plaine :

[www.ulb.be/fr/plans-et-acces/plaine](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/plaine)

Le campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du campus du Solbosch. La Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie y sont installées. On y trouve aussi les experimentariums de physique et de chimie, le musée des plantes médicinales et de la pharmacie.

## Campus Erasme :

[www.ulb.be/fr/plans-et-acces/erasme](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/erasme)

Le campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme et le Pôle Santé, c'est-à-dire la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et la Faculté des Sciences de la Motricité (la Faculté de Pharmacie se trouvant encore à l'heure actuelle à la Plaine). S'y trouvent également l'École d'infirmier(es) (avec la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogyne), le musée de la médecine et le musée d'anatomie et d'embryologie humaines.

## ULB-Flagey

[www.ulb.be/fr/plans-et-acces/flagey](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/flagey)

ULB-Flagey abrite une partie des activités et enseignements de la Faculté d'Architecture (La Cambre-Horta).

## ULB-Uccle

[www.ulb.be/fr/plans-et-acces/uccle](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/uccle)

ULB-Uccle accueille l'École de Traduction et Interprétation ISTI -Cooremans de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

## Campus de Charleroi — Gosselies

[www.ulb.be/fr/plans-et-acces/gosselies](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/gosselies)

Le campus situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies accueille le **Biopark Charleroi Brussels South**. Il regroupe des instituts de recherche universitaire, des plateformes technologiques, des entreprises, des structures de valorisation et d'incubation de la recherche ainsi qu'un centre de formation dans le secteur biomédical. Il abrite notamment l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Centre de microscopie et d'imagerie moléculaire (CMMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (i-tech Incubator) et le centre de formation Biopark Formation.

## Campus de Charleroi — Ville-Haute

[www.ulb.be/fr/plans-et-acces/charleroi-ville-haute](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/charleroi-ville-haute)

Depuis septembre 2015, l'ULB s'est installée sur ce campus au sein du Centre **Universitaire Zénobe Gramme** pour développer progressivement sur ce nouveau campus ses activités d'enseignement, de recherche, de formation et de diffusion de la culture scientifique.

## Accès

### À pieds

Les sites de l'ULB sont accessibles à pied et de nombreuses zones à l'intérieur des campus sont piétonnes. Pour connaître les meilleurs itinéraires piétons pour vous rendre à l'ULB, le Service Environnement et Mobilité met à votre disposition la carte « modes actifs » publiée par Bruxelles mobilité, qui comprend toutes les informations utiles aux piétons et aux cyclistes à Bruxelles.

Plus d'informations : [www.stapas.be/outils-pietons](http://www.stapas.be/outils-pietons)

### À vélo

- Tous les campus de l'ULB sont dotés d'infrastructures vélos. Le parking sécurisé du Solbosch est accessible aux étudiants de l'ULB, et des parkings couverts et de simples U sont libres d'accès aux visiteurs sur chaque campus.
- Besoin d'un vélo occasionnellement ? Empruntez un Villo, une réduction est offerte à tous les membres de l'ULB sur leur abonnement annuel à Villo. Plusieurs stations se trouvent à proximité des campus bruxellois.
- Retrouvez sur le portail monULB toutes les informations les informations cyclistes, les événements dédiés, et la mailing-list « Vélo campus »

### En transports en commun

Tous les campus de l'ULB sont desservis par les services de transports en commun (STIB, TEC, De Lijn).

Une réduction est offerte aux étudiants jusqu'à 24 ans sur l'abonnement annuel STIB (50€/an).

### En voiture ou à moto

- Les campus de l'ULB disposent d'espaces de stationnement accessibles uniquement aux étudiants de niveau master. Pour toutes les informations concernant les modalités d'accès aux parkings, consultez la page stationnement : [www.ulb.be/fr/plans-et-acces/stationnement](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/stationnement)
- Tous les membres de l'ULB bénéficient d'avantages et de tarifs préférentiels pour l'utilisation de voitures en libre-service Zen Car et Zipcar.
- Envie de covoiturer ? L'ULB est affiliée à Commuty, qui vous propose de trouver des partenaires au sein de l'ULB pour effectuer vos trajets quotidiens. L'inscription est gratuite et réservée aux membres de l'ULB.

### Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

L'ULB s'est engagée à aménager l'espace public des campus afin d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs, dont les personnes à mobilité réduite (PMR). Des places de stationnement dédiées, des rampes, des plateformes élévatrices, et des ascenseurs facilitent l'accès aux bâtiments.

Deux services sont également à votre disposition pour toute demande d'informations et d'accompagnement : le SIPP (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail) et le CEFES (Centre d'Étude et de Formation pour l'Éducation Spécialisée et Inclusive).

Plus d'informations concernant l'accessibilité et services adaptés : [www.ulb.be/fr/plans-et-acces/accessibilite-pour-tous](http://www.ulb.be/fr/plans-et-acces/accessibilite-pour-tous)

Retrouvez l'ensemble de ces informations et bien plus en visitant : [www.ulb.be/fr/plans-acces](http://www.ulb.be/fr/plans-acces)

## Se loger

### Se loger à l'ULB

L'ULB met tout en œuvre pour contribuer à votre réussite, et s'engage à vous accueillir dans les meilleures conditions en offrant un grand nombre de possibilités de logements universitaires et privés, sur et hors campus. Les prix varient, entre autres, suivant l'aménagement et le confort. L'Office du Logement de l'ULB centralise toutes les offres, informe sur les conditions et usages de location et se tient à votre disposition pour vous aider à orienter vos recherches.

Quel type de logement choisir ?

Chambres (ou kots) en résidences universitaires, en internat, en communautaire, chambres « flat », appartements meublés ou non, studios, appartements ou maisons à partager, logements intergénérationnels, ou pour personnes à mobilité réduite...

Tous les renseignements se trouvent sur le site <https://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/logement>

### Office du Logement

Campus du Solbosch

Bâtiment F1, Avenue Paul Héger 22, 1050 Ixelles

Tél. : 02 650 21 73 — e-mail : [office.du.logement@ulb.ac.be](mailto:office.du.logement@ulb.ac.be) — [www.ulb.be/logements](http://www.ulb.be/logements)

## Se restaurer, partager des espaces de convivialité

### Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, il vous suffira de présenter votre carte étudiant à la caisse. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, banque, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

### Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. : <https://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches>

# Urgences, sécurité informatique, assurances et protection des données

## La sécurité (Surveillance générale & objets perdus)

Penser aux autres, c'est penser à soi... et vice-versa ! En cas de problème, ayez le bon réflexe : vous subissez ou constatez un problème médical, un accident grave, un incendie, une agression, trouvez un objet suspect, un objet perdu... ? Tout événement de ce genre est du ressort de la Surveillance générale.

**Numéros d'appels d'urgence** (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :



**7** pour les campus du Solbosch, de la Plaine, et de Charleroi

**22** pour le campus Erasme

**112** pour les autres campus.

Depuis un Gsm : 02 650 26 14

### Bornes SOS

Pour toute information sur ces bornes et la sécurité sur les campus : [www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/secours-securite](http://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/secours-securite)

### Surveillance générale

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157, (administration) et **121 (dispatching 24h/24h)**, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 26 14

e-mail : [sg@ulb.ac.be](mailto:sg@ulb.ac.be).

[www.ulb.be/services/etudiants/surveillance-generale.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/surveillance-generale.html)

## Sécurité informatique

La protection de vos données personnelles est prioritaire pour l'ULB. Vous pouvez vous aussi y contribuer en adoptant quelques mesures simples de sécurité :

- **apprenez à reconnaître les emails frauduleux :**
- on vous presse (notion d'urgence) de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe, sous peine d'avoir à subir des conséquences désagréables ? Assurez-vous qu'il ne s'agit pas de phishing (hameçonnage). L'ULB ne vous enverra jamais de message vous demandant vos identifiants et/ou mots de passe. Ne les communiquez jamais à qui que ce soit ;
- le message est laconique et vous invite à ouvrir une pièce jointe pour prendre connaissance du contenu ? Méfiez-vous, il s'agit peut-être d'un virus. En cas de doute, n'ouvrez pas la pièce jointe et ne répondez pas au message. Contactez l'expéditeur par téléphone pour vérification ;
- vérifiez l'adresse email qui se cache derrière le nom de l'expéditeur : tous les emails officiels de l'ULB proviennent d'une adresse @ulb.ac.be ou, parfois, d'une adresse @vub.ac.be ou vub.be. Cette vérification ne garantit pas à 100% que l'email n'est pas frauduleux, mais limite néanmoins les risques.
- vérifiez que l'adresse du lien pointe bien vers une page ULB ([www.ulb.ac.be/page\\_xyz](http://www.ulb.ac.be/page_xyz)), soit en passant votre pointeur au-dessus du lien (pc), soit en appuyant longuement sur ce lien (smartphone).



### **Apprenez à utiliser judicieusement votre adresse email @ulb.ac.be :**

- utilisez exclusivement votre adresse email @ulb.ac.be lors de vos échanges avec l'ULB ;
- limitez l'utilisation de votre adresse email @ulb.ac.be à des fins académiques ;
- limitez le référencement de votre adresse email @ulb.ac.be sur des sites extérieurs à l'ULB.

### **Protégez vos mots de passe :**

- choisissez des mots de passe suffisamment robustes (mélange de lettres – minuscules et majuscules –, des chiffres et des signes)
- ne les partagez jamais avec qui que ce soit ;
- évitez de n'utiliser qu'un mot de passe générique pour tous vos comptes informatiques (Google, Facebook, LinkedIn,...) et ne choisissez pas le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université que pour un service interne à l'Université ;
- pensez à changer votre mot de passe de temps en temps ;
- installez une suite de protection sur votre ordinateur (la suite préconisée par l'ULB est McAfee Endpoint Security qui inclut, outre la protection antivirus normale, une protection contre les comportements malveillants ainsi qu'un module de contrôle Web) ;

### **Règlement général sur la protection des données**

Le 27 avril 2016, le Parlement européen a adopté le Règlement général sur la protection des données. Ce règlement a pour objet de garantir la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et de la libre circulation des données à caractère personnel. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018 et tous les traitements de données personnelles effectués au sein de l'ULB sont désormais conformes aux dispositions de ce règlement.

Le règlement relatif à la protection des données relatives aux étudiants est disponible sur le site du greffe via le lien suivant :

[www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/rgpd.html](http://www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/rgpd.html)

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données de l'ULB à l'adresse [rgpd@ulb.ac.be](mailto:rgpd@ulb.ac.be).

- **utilisez des mots de passe forts**, constitués au minimum de 8 caractères, de différents types : minuscules, majuscules, chiffres et caractères ;
- **ne choisissez jamais le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université** (Gmail, Facebook, LinkedIn,...) **que pour un service interne à l'université** et pensez à en changer de temps en temps ;
- **installez un antivirus et un antispyware** sur votre ordinateur et configurez le scan antivirus automatique.

### **Le Service des assurances**

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementa-

tions belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers par suite d'erreurs, négligences, omissions, imprudences ou autres similaires qui leur seraient imputables en assistance (maladie, accident et rapatriement), lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires. La couverture d'assurance en accidents corporels et assistance est complémentaire aux prestations légales de la mutualité.

Tel : 02 650 23 00

email : [assurulb@admin.ulb.ac.be](mailto:assurulb@admin.ulb.ac.be)

## B – Des aides, tout au long de vos études

### Se faire épauler

#### Le Service social étudiants (SSE)

Des difficultés pour payer votre minerval ? Des problèmes avec votre CPAS ? Connaître les possibilités de financement de vos études ? Vous cherchez un job étudiant ? Vous êtes perdu dans vos démarches administratives ?...

Pour toute difficulté ou question, le Service social étudiants vous accueille et vous accompagne durant toute l'année académique. Il peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les services adéquats. Il vous accompagne également dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CPAS, Allocations familiales...).

Le SSE peut vous octroyer une aide financière qui peut prendre différentes formes : intervention dans l'achat de vos supports de cours, réduction de loyer, prise en charge des frais de transports... Les demandes doivent être introduites via votre portail MonULB – Mon secrétariat virtuel – Ma demande d'aide financière.

Des réductions de minerval peuvent également être octroyées sous certaines conditions. Les demandes doivent être introduites de début juillet au 31 octobre 2019 au plus tard. La prise de rendez-vous se fait via le portail MonULB – Mes paiements.

#### Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment M, niveau 4, avenue Paul Héger 28, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : [sse@ulb.ac.be](mailto:sse@ulb.ac.be)

<https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives>

#### Étudiant.e.s transgenres

Le Service Social Étudiants met à disposition des étudiant.e.s transgenres une procédure leur permettant de faire reconnaître leur prénom usuel. À n'importe quel moment de l'année académique, il vous suffit de vous présenter sans rendez-vous à l'accueil du Service Social Étudiants.

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : [sse@ulb.ac.be](mailto:sse@ulb.ac.be)

<https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/etudiant-e-s-transgenres>

## Étudiants à besoin spécifique

Les étudiants à besoin spécifique (en situation de handicap, de maladie ou de trouble des apprentissages, artistes ou sportifs de haut niveau, étudiants entrepreneurs) peuvent bénéficier d'un encadrement particulier.

N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du service compétent pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage.

[www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique](http://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique)

## Étudiants en Situation de Handicap (CEFES-IN-ULB)

Vous désirez entreprendre ou poursuivre des études et vous avez des besoins spécifiques liés à une situation de handicap. Vous avez un trouble moteur, visuel, auditif, une maladie invalidante, un trouble spécifique des apprentissages ou un trouble du comportement et pensez que cela peut avoir un impact sur vos études. Le cursus universitaire est le même pour tous. Mais, vous avez le droit à des aménagements raisonnables et à une aide spécifique en fonction de vos besoins. Demandez une reconnaissance de votre situation d'Étudiant à Besoin Spécifique (EBS) – étudiant en situation de handicap (ESH).

Infos : [www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique](http://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique)

### Accueil et Accompagnement des Étudiants à Besoins Spécifiques en Situation de Handicap

Campus Solbosch

Bâtiment E1.1.108

Avenue Buyl ; 87A, 1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 32 78

E-mail : [cefes@ulb.ac.be](mailto:cefes@ulb.ac.be)

## ULB Desk Refugees

L'ULB Desk Refugees accueille, informe et accompagne individuellement les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, dans l'ensemble de leurs démarches, avant, pendant et après l'inscription à l'ULB.

Il peut notamment vous soutenir dans les frais liés à vos études et vous permettre de bénéficier de cours de français.

Tél: 00 32 (0)2 650 22 21

Email : [deskrefugees@ulb.ac.be](mailto:deskrefugees@ulb.ac.be)

<https://www.ulb.be/fr/actions-solidaires/ulb-welcome-desk-for-refugees>

## Le Service InfOR-études

Les conseillers en information d'InfOR-études vous renseignent sur toute question relative à vos études, à la vie étudiante, aux services de l'ULB, à notre offre de formation, aux débouchés professionnels de nos filières... et ce, à tout moment de l'année.

Vous vous interrogez sur votre choix d'études ? Vous souhaitez vous réorienter ou encore que vous désirez un accompagnement dans votre processus de choix de Master ? Notre équipe de conseillers en information et/ou (ré)orientation vous accompagne durant tout votre parcours académique.

**InfOR-études**

Campus du Solbosch, Bâtiment S Niveau 4 bureau S.4.102

Avenue Buyl, 87A 1050 Bruxelles (entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanence et accueil des visiteurs :

- Du 1er juillet au 30 septembre : du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

- Du 1er octobre au 30 juin : du lundi au vendredi, de 10h à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h

Permanence téléphonique au 02 650 36 36. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h

e-mail : [infor-etudes@ulb.ac.be](mailto:infor-etudes@ulb.ac.be) — [www.ulb.be/infor-etudes](http://www.ulb.be/infor-etudes)

# Se soigner et s'épanouir

## Le Service médical

Situé sur le campus du Solbosch, le Service médical de l'ULB vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, médecine du sport). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle. Horaire : du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (jusqu'à 18h durant les congés).

### Service médical

Campus du Solbosch, Bâtiment M  
Avenue Paul Héger 28, 1050 Ixelles, Tél. : 02 650 29 29  
[www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/sante-et-bien-etre](http://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/sante-et-bien-etre)

**Sur le campus Erasme**, en plus des consultations par les spécialistes à l'Hôpital Erasme, le poste de Consultation de médecine générale d'urgence (CMGU Erasme) vous propose des consultations de médecins généralistes, du lundi au vendredi de 18h à 23h (fermé week-ends et jours fériés) sans rendez-vous, avec la possibilité d'être examiné dans un délai très court (moins de 30 minutes d'attente en moyenne).

Campus Erasme – Bâtiment 15 (à côté des urgences de l'hôpital Erasme)  
Route de Lennik 808 – 1070 Anderlecht — Tél: 02 555 69 07  
[www.cmgu-erasme.be/](http://www.cmgu-erasme.be/)

## L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial où vous trouverez toute l'année de l'information et où l'on vous recevra en consultation au sujet de la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (dépistage et traitement) ;

- des pilules du lendemain et des tests de grossesse ;
- des consultations psychologiques et psychothérapeutiques ;
- des consultations juridiques et de médiation familiale ;
- des activités de prévention concernant la vie sexuelle et affective.

Aimer à l'ULB est ouvert à toutes et tous et en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h30 à 12h30, même pendant les congés scolaires.

### Aimer à l'ULB

Campus du Solbosch, Avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles,  
Tél. : 02 650 31 31, Fax : 02 649 86 47  
[www.aimerulb.be](http://www.aimerulb.be)

## PsyCampus

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui vous accueille en cas de difficultés personnelles, familiales, ou en rapport avec la vie universitaire.

### PsyCampus

Campus du Solbosch  
Avenue Buyl 127, 1050 Bruxelles  
Tél. : 02 650 20 25  
e-mail : [psycampus@ulb.ac.be](mailto:psycampus@ulb.ac.be)  
<http://www.ssmulb.be/centre/psycampus> — [www.aimerulb.be](http://www.aimerulb.be)

# Accueillir vos enfants

## Les Crèches

L'Université met à disposition des étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

### Crèche de l'ULB

Campus du Solbosch

Bâtiment G

Avenue Depage 15, 1000 Bruxelles

e-mail : [creche.solbosch@ulb.ac.be](mailto:creche.solbosch@ulb.ac.be)

Tél. : 02 650 67 25 -40 02 (secrétariat)

[www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique](http://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique)

### Crèche Erasme asbl

Campus Erasme

Bâtiment 6

Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles

Tél. : 02 555 64 57

<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/a-propos-de-l-hopital/services-administratifs/creches>

# Travailler

## ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... Cette plateforme centralise des offres d'emploi internes et externes pour les étudiants de l'ULB.

e-mail : [ulbjob@ulb.ac.be](mailto:ulbjob@ulb.ac.be)

<https://www.ulb.be/fr/travailler-et-collaborer/job-etudiant>

## Tutorat (asbl Schola ULB)

L'Asbl Schola ULB recrute des Étudiant.e.s dès la BA1 afin d'animer des séances de tutorat. Il s'agit de soutien scolaire pour de petits groupes d'élèves du primaire ou du secondaire, dans des écoles de Bruxelles.

Si vous voulez vous engager en faveur de l'égalité des chances, rendez-vous sur son site et rejoignez en tant que volontaire un projet qui a du sens!

NB : les missions de volontariat sont défrayées et peuvent se cumuler avec un job étudiant.

Schola ULB, tél. : 02 650 36 44, e-mail : [info@schola-ulb.be](mailto:info@schola-ulb.be)

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5, Bureau S.5.102,  
avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles

[www.schola-ulb.be](http://www.schola-ulb.be)

## C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

### Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... Tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chaque faculté a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation,
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa) et un accompagnement dans vos recherches et travaux (service EUReeKA) dans les bibliothèques (voir ci-dessous),
- des cours de soutien en langues à la F9 Languages in Brussels (voir ci-dessous le Plan Langues)...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études, ou à visiter la page [www.ulb.be/fr/etudier/reussir](http://www.ulb.be/fr/etudier/reussir) pour connaître le détail de ces aides possibles.

### Blocus assisté

Le Blocus assisté est un dispositif d'aide à la réussite à destination des étudiants de première année (de huit facultés) et qui a pour but d'aider à préparer la seconde session (étudiants assistants par matière/faculté qui répondent aux questions individuelles, donnent des séances collectives, donnent des examens blancs...). Ce dispositif est reconnu comme « guidance institutionnelle », financé en grande partie par l'Université et il est organisé par le BEA.

### Notes de cours en ligne

L'ULB a été pionnière dans le domaine de l'e-learning en Communauté française en ouvrant son campus virtuel dès 1998. Depuis cette époque, étudiants et enseignants disposent d'un environnement centralisé, souple et simple à prendre en main, pour l'apprentissage en ligne ou le support à l'enseignement présentiel.

Le décret Paysage prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, d'un certain nombre de supports de cours (notamment, les syllabus).

À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 9). Les documents présents dans le dossier intitulé « Supports de cours disponibles aux PUB » sont disponibles en version imprimée reliée aux Presses universitaires de Bruxelles (PUB) ([www.pub-ulb.be](http://www.pub-ulb.be) + voir ci-après).

Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux PUB. Il vous suffit de faire la demande d'une carte 'COF' auprès du Service social étudiants.

## Accès aux salles informatiques

Les étudiants ont à leur disposition des salles informatiques, situées sur les campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme et sur le site ULB-Flagey (Salles d'ordinateurs du Parc Didactique Informatique — PADI). Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

[padi.ulb.ac.be](http://padi.ulb.ac.be)

## Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centers)

C'est en pensant à vos besoins en termes d'apprentissages que l'ULB est actuellement en train de déployer les Library & Learning Centers sur ses campus. Conçus comme de véritables lieux de vie adossés aux fonctions traditionnelles des bibliothèques, les Library & Learning Centers ne se contentent pas de vous donner accès à nos collections de documents, mais vous offrent également des infrastructures de travail et d'étude adaptées à vos pratiques. En outre, ils hébergent différents services de support qui vous accompagneront tout au long de votre parcours à l'ULB :

- **S&SAME** : comme son nom l'indique, S&SAME vous donne les premières clés pour vous orienter dans les bibliothèques et sur les différents campus, repérer vos locaux de cours, salles informatiques et tout autre service utile. Les équipes de S&SAME sont également à votre disposition pour vous aider à trouver l'horaire d'un cours, vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle. Enfin, S&SAME vous donne les indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

- **EUReeKA** : ce service vous aide dans vos recherches documentaires, qu'il s'agisse de trouver un article, un livre, ou de repérer les publications disponibles sur un sujet dans le cadre de la préparation de vos travaux. N'hésitez pas à vous présenter spontanément au service EUReeKA de votre bibliothèque en cas de difficulté. Le cas échéant vous serez orienté vers la guidance ou la formation documentaire adaptée à vos besoins. Vous y recevrez également les premières clés pour présenter une bibliographie cohérente, comprendre comment éviter le plagiat, ou encore télécharger, sauvegarder et/ou imprimer les documents que vous avez repérés.

- **Aide en ligne et tutoriels** : le service « Questions », vous permet d'obtenir des renseignements pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques ou une première aide à la recherche de documents via un formulaire accessible sur le site [www.bib.ulb.ac.be](http://www.bib.ulb.ac.be).



Vous souhaitez vous former à la recherche documentaire à votre rythme, de chez vous ?

Suivez le cours en ligne gratuit **What's Up Doc. Formation documentaire pour tous**,



Ce cours est proposé **deux fois par an** (en octobre et en février). Il s'étend sur **8 semaines** et vous permet de vous familiariser avec la **méthodologie de la recherche documentaire**, par des exercices dans des outils de recherche. Un **accompagnement** via un forum est organisé durant toute la période d'ouverture du cours.

- Enfin, un tutoriel en ligne permettant de préparer une recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire (sciences humaines) est également disponible sur l'Université Virtuelle (dossier « Formations transversales »).

**Des formations à la recherche documentaire** en présentiel complètent l'offre d'accompagnement que nous vous proposons.

Outre les services d'aide décrits plus haut, les bibliothèques mettent à votre disposition **des espaces et des outils** pensés pour vous permettre d'étudier, préparer vos travaux ou tout simplement prendre connaissance des documents qui vous sont utiles dans des conditions optimales. Vous y trouverez notamment : des espaces aménagés afin que vous puissiez travailler ou étudier (individuellement ou en groupe), des séminaires et des salles de formation ; des PC pour la consultation des collections électroniques, un accès internet et un réseau wifi ; des scanners et/ou machines multifonctions (copies, impressions, scans).

Dans le cadre de vos études, vous serez amenés à vous documenter sur votre domaine et à faire des recherches bibliographiques pour vos travaux ou votre mémoire. Notre rôle est de veiller à vous fournir les documents imprimés ou électroniques qui vous seront utiles tout au long de votre parcours à l'ULB. Si le livre ou l'article que vous recherchez n'est pas accessible à l'ULB, n'hésitez pas faire appel à notre service de fourniture de documents pour obtenir des documents faisant partie ou non des collections des bibliothèques de l'ULB (service payant).

## Les bibliothèques vous accueillent sur les campus :

### Campus du Solbosch

Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB, Tél. : 02 650 23 77

Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30, Tél. : 02 650 20 54

Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau — Tél. : 02 650 39 25

### Campus de la Plaine

Bibliothèque de Pharmacie : Bâtiment BC — Tél. : 02 650 51 48

### Campus Erasme

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D, Tél. : 02 555 61 70/46 89

### ULB-Flagey

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

### ULB-Uccle

Bibliothèque de Traduction et d'interprétation :  
Rue Hazard, 34, 1180 Bruxelles, Tél. : 02 650 62 29

Pour toutes les bibliothèques : [bib.ulb.be/](http://bib.ulb.be/)

## Carte « de lecteur »... et « carte de paiement et d'accès »

Votre carte d'étudiant vous sert de « carte de lecteur ». Il existe par ailleurs une carte à puce anonyme, qui est une « carte de paiement et d'accès », en vente dans les bibliothèques. Vous pourrez l'utiliser pour diverses applications d'accès (bibliothèque des sciences de la santé, parkings, salles informatiques...) et pour le paiement des photocopies dans les bibliothèques.

## Les lieux d'étude à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose simple. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'étude supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

Horaires et lieux : voir sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be) et [bib.ulb.be/version-francaise/actualites/blocus-horaires-d-ouverture-des-lieux-d-etude](http://bib.ulb.be/version-francaise/actualites/blocus-horaires-d-ouverture-des-lieux-d-etude)

## Le Plan Langues

Le Plan Langues constitue une belle opportunité que l'ULB propose pour aider ses étudiants en Bachelier dans l'apprentissage des langues : le néerlandais et l'anglais, qui sont insérés essentiellement dans les programmes de Bachelier. Pour permettre aux étudiants plus faibles de suivre avec profit ces enseignements, des cours de remise à niveau sont organisés gratuitement à la F9 Languages in Brussels, dès la rentrée en 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle. [www.ulb.be/fr/se-former/plan-langues](http://www.ulb.be/fr/se-former/plan-langues)

## Les tables de conversation

Le CIDLV (Centre interfacultaire de didactique des langues vivantes) organise des tables de conversation en anglais, italien, espagnol, français et néerlandais selon le principe « 1 jour, 1 langue, pendant 1 heure ». Ouvertes à tous les membres de la Communauté universitaire, elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire, il suffit de se présenter à l'heure de la table devant le local (les tables sont limitées à 12 personnes). Elles sont animées par des « native speaker » et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêt des participants. Pour pouvoir profiter pleinement de ces tables de conversation, les participants doivent avoir, au minimum, un niveau A2 sur l'échelle du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues). [dsea.ulb.ac.be/index.php/tables-de-conversation](http://dsea.ulb.ac.be/index.php/tables-de-conversation)

## Les tandems

Il s'agit d'un échange linguistique entre pairs qui permet de développer de manière originale vos compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle vous désirez vous perfectionner. En retour, vous aidez votre « partenaire-Tandem » à s'améliorer dans votre propre langue maternelle. Comment ? Vous organisez 15 rencontres de 2h avec votre partenaire et vous rédigez quelques travaux écrits. Un-e assistant-e vous suivra pendant tout votre parcours.

<http://tandems.ulb.ac.be/>

## Les cours de français langue étrangère (FLE)

Afin d'améliorer les connaissances linguistiques des étudiants internationaux, l'Université offre un large éventail de cours de français, avant la rentrée universitaire et pendant l'année académique.

[www.ulb.be/fr/avant-les-etudes/cours-de-francais-pour-etudiants-et-etudiantes-non-francophones-remise-a-niveau-et-preparation-aux-etudes-universitaires](http://www.ulb.be/fr/avant-les-etudes/cours-de-francais-pour-etudiants-et-etudiantes-non-francophones-remise-a-niveau-et-preparation-aux-etudes-universitaires)

## Location de matériel audio-visuel

Dans le cadre d'activités académiques se déroulant sur les campus de l'Université, la Cellule Auditoires met à la disposition de la communauté universitaire du matériel audio-visuel mobile tel que : data-projecteurs, enregistreurs, lecteurs DVD, écrans...

[www.cte.ulb.ac.be](http://www.cte.ulb.ac.be)

## Les Archives et la Réserve précieuse

Les Archives de l'ULB rassemblent, traitent et conservent l'ensemble des documents officiels et administratifs de l'Université, ainsi que de très nombreux fonds historiques. La Réserve précieuse conserve livres et documents rares et précieux, relatifs notamment à l'histoire du livre et de l'imprimé, ainsi que les fonds d'archives de différents donateurs. Les Archives et la Réserve précieuse conservent aussi une importante collection d'œuvres d'art.

Les deux unités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire.

[bib.ulb.be/version-francaise/navigation/bibliotheques/archives](http://bib.ulb.be/version-francaise/navigation/bibliotheques/archives) [mgraye@ulb.ac.be](mailto:mgraye@ulb.ac.be)

[bib.ulb.be/version-francaise/navigation/bibliotheques/reserve-precieuse](http://bib.ulb.be/version-francaise/navigation/bibliotheques/reserve-precieuse)

## Les Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Éditions de l'Université de Bruxelles publient, en poche et en grand format, des ouvrages de recherche, des manuels universitaires et des essais dans de nombreux domaines des sciences humaines et sociales, en droit de l'Union européenne.

Les ouvrages des Éditions sont en vente dans les principales librairies.

[www.editions-universite-bruxelles.be](http://www.editions-universite-bruxelles.be)

## Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient, sous un nouveau format moins cher et plus écologique, des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Les trois librairies des PUB proposent les livres recommandés par les professeurs, les produits siglés ULB mais aussi toute une sélection d'ouvrages scientifiques, médicaux, juridiques, de sciences humaines, d'architecture ainsi que des romans.

Par ailleurs, les PUB développent actuellement un projet de syllabus électronique : le Syllabus21.

De plus, les PUB offrent un service d'impression de qualité pour les travaux personnels, mémoires, thèses, affiches...

**Enfin, les PUB ce sont aussi 3 restaurants :** l'Architecte à Flagey, Les Presses à Erasme et la Maison à l'UAE (La Plaine).

## **PUB**

### **Campus du Solbosch**

Bâtiment V  
Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles  
Tél: 02 649 97 80 (Solbosch)  
e-mail: communication@pub-ulb.be  
www.pub-ulb.be

### **Campus Erasme**

Bâtiment F1  
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles  
T: 02 555 64 29 (ERASME)  
e-mail: erasme@pub-ulb.be  
www.pub-ulb.be

### **Campus Flagey**

Faculté d'Architecture  
19 Place Eugène Flagey  
T: 02 648 34 36  
email: flagey@pub-ulb.be  
www.pub-ulb.be

## **Le Service de mobilité étudiante**

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

### **Le Service de mobilité étudiante**

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5  
Étudiants « outgoing » & « incoming »: Tél.: 32 2 650 42 23  
Étudiants « outgoing »: Tél.: 32 2 650 44 43  
Étudiants « incoming »: Tél.: 32 2 650 25 16  
e-mail: mobilite@ulb.be  
www.ulb.be/fr/etudier/partir-ou-venir-en-echange

## D – Vivre l'Université, intensément

### S'informer

**Réseaux sociaux... actus & agenda... Esprit libre...  
La Lettre aux étudiants... Events... Radio campus...**

**Rendez-vous sur les réseaux sociaux :** Facebook, Twitter, Instagram, etc.

**& actus & agenda :** vous retrouverez, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites infos, de podcasts, de vidéos, et de liens divers et variés ! [www.actus.ulb.be](http://www.actus.ulb.be)

**Esprit libre** est le magazine trimestriel de l'ULB (diffusé via des présentoirs sur les campus - également disponible en ligne). Il est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement, d'événements et d'implication dans la société. [www.actus.ulb.be/fr/magazine](http://www.actus.ulb.be/fr/magazine)

**La Lettre aux étudiants** est un zoom mensuel sur l'actualité de nos campus, les infos pratiques utiles dans votre vie d'étudiant, etc. Elle est envoyée directement dans votre boîte mail.

**Events** est l'agenda papier de l'ULB (également diffusé sur les campus via les présentoirs). Il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques, événements sportifs & fun...) qui jalonnent l'année académique.

**Radio Campus** est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. [www.radiocampus.be](http://www.radiocampus.be)

#### Infos sur nos supports d'information :

[www.ulb.be/dre/com/infopub.html](http://www.ulb.be/dre/com/infopub.html)

#### Radio campus

Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 5

Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles,

Tél. : 02 640 87 17

e-mail : [info@radiocampus.be](mailto:info@radiocampus.be)

[www.radiocampus.be](http://www.radiocampus.be)

### S'impliquer

#### Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants de l'ULB et défend leurs droits au sein de différents organes décisionnels. Il est l'interlocuteur des autorités académiques et de la Communauté française par le biais de la Fédération des étudiant(e)s Francophones (FEF — dont il est membre).

Il a également pour mission d'informer les étudiants sur leurs droits et de les soutenir dans des processus de recours éventuels — par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale.

Le BEA soutient également le développement de projets étudiants au sein de l'ULB et en subside régulièrement.

### **BEA**

Campus du Solbosch, Avenue Héger 42, 1050 Bruxelles — U.B.2.169-171

e-mail : [ulb.bea@gmail.com](mailto:ulb.bea@gmail.com), [bea.ulb.be/bea](http://bea.ulb.be/bea)

## **Les cercles et associations étudiantes**

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des projets solidaires, des séances de cinéma, ou autres activités, les cercles et associations étudiantes tiennent une part importante dans la vie à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 80 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement enregistrés par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contacté au cours de votre parcours par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider d'y prendre part !

### **Associations étudiantes**

[www.ulb.be/ulb/folklore/folklore.html](http://www.ulb.be/ulb/folklore/folklore.html)

## **Service Environnement et Mobilité**

Le service Environnement et Mobilité pilote la politique de développement durable de l'ULB pour l'ensemble de ses sites.

## **Réduire son empreinte environnementale**

### **Consommer durable**

Des fontaines à eau accessibles à tous, des points de restauration proposant des options végétariennes, des marchés hebdomadaires de produits locaux et un magasin Oxfam (sur le campus du Solbosch).

Retrouvez plus de détail sur ce que l'ULB vous propose : [www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches](http://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches)

### **Biodiversité**

Les potagers de l'ULB :

Les campus Solbosch et Erasme disposent chacun d'un potager géré par des étudiants. Ces projets participatifs soutiennent l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité : [www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/espaces-verts](http://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/espaces-verts)

### **Parcours arbres**

Le campus du Solbosch abrite plus de 45 arbres remarquables. Ceux-ci sont signalés par des plaquettes explicatives. Le Service Environnement et Mobilité propose une carte dédiée permettant de découvrir le campus sous un nouveau jour.

[www.ulb.be/fr/espaces-verts/parcours-arbres-du-solbosch](http://www.ulb.be/fr/espaces-verts/parcours-arbres-du-solbosch)

### **Filières de tri**

À chaque déchet son recyclage ! 16 filières de tris existent à l'ULB. Des poubelles PMC, papier et tout venant sont installés dans et autour des bâtiments.

Pour les autres types de déchets, des points de collecte dédiés existent. Plus d'informations dans l'éco-guide des déchets : [www.ulb.ac.be/environnement/Campus-Dechets.html](http://www.ulb.ac.be/environnement/Campus-Dechets.html)

## Le Repair Café de l'ULB

Plutôt que jeter, pourquoi ne pas réparer ? Le Cercle Polytechnique organise chaque mois le Repair Café de l'ULB.

Retrouvez tous les Repair Cafés organisés en Belgique sur [www.repairtogether.be/](http://www.repairtogether.be/)

## Engagement : Le Student Green Office

À l'ULB, le développement durable est aussi l'affaire des étudiants. Le Student Green Office est une structure institutionnalisée, composée d'étudiants engagés pour une université durable. Son rôle est de mettre en œuvre des projets de développement durable et de sensibilisation sur les différents campus.

De nombreux projets ont été menés par le SGO : circuit de collecte de papiers pour servir de brouillon lors des blocus, campagnes de sensibilisations, événements cyclistes, journée annuelle de la durabilité...

Vous avez envie de vous impliquer ? Contactez-les !

### Service Environnement et Mobilité

Tél : 02 650 38 17

e-mail : [environnement@ulb.ac.be](mailto:environnement@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/environnement](http://www.ulb.be/environnement)

# Se cultiver, se divertir

## ULB Culture

ULB Culture programme, accueille et soutient des manifestations culturelles sur les principaux campus de l'ULB : expositions, théâtre, musique, ciné-club... Il organise également des ateliers culturels : chœur, orchestre, théâtre, cinéma et comédie musicale. ULB Culture loue ou met à disposition des infrastructures culturelles (Salle Delvaux et Salle de Répétition) ainsi qu'un piano de répétition. Il gère la principale salle d'exposition de l'Université, la Salle Allende.

ULB Culture propose une Carte ULB Culture, grâce à laquelle vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels chez ses partenaires culturels. Durant toute l'année, ainsi que la participation à des concours vous permettant de gagner des places gratuites. Vous recevez également une Newsletter trimestrielle par laquelle vous restez informé de toutes les activités organisées par ULB Culture, mais aussi des événements se déroulant dans ses salles.

### ULB Culture

Campus du Solbosch, Bâtiment F1,  
Niveau 4, Avenue Paul Héger 22-24,  
1050 Bruxelles

Tél. : 02 650 37 65

e-mail : [culture@ulb.ac.be](mailto:culture@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/culture](http://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/culture)

## Le Réseau des musées de l'ULB

**Le Réseau des musées de l'ULB** fédère plus de 10 musées et collections de l'Université, répartis sur 4 sites bruxellois (Auderghem, Erasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). Le Réseau édite une **Lettre d'information** trois fois par an, téléchargeable sur sa page de même que toutes les informations relatives à ses activités et à celles de ses membres.

### Réseau des musées de l'ULB

[www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/culture](http://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/culture)

## PointCulture ULB

Situé au cœur du campus du Solbosch, PointCulture ULB c'est le rendez-vous incontournable des amateurs de toutes les musiques, des cinéphiles, des mordus de jeux vidéo. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose de neuf et d'original dans une atmosphère conviviale : concerts, rencontres musicales, conférences, expositions, projections... Tout simplement, un lieu où la culture est à vivre ! Inscription gratuite sur simple présentation de la carte d'identité et de la carte d'étudiant.

Ouvert mardi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30.

### PointCulture ULB Ixelles

Campus du Solbosch, bâtiment U, Tél. 02 737 19 61

e-mail : [ulb@pointculture.be](mailto:ulb@pointculture.be)

[www.pointculture.be/ulb](http://www.pointculture.be/ulb)

## Garder la forme !



### ULB Sports

L'ULB Sports vous propose, pour 50 € par an, un accès à une cinquantaine d'activités sportives et ce sur les campus Solbosch et Erasme ainsi que dans d'autres lieux d'activités (piscine...).

Au programme : des sports collectifs (rugby, basket...), des sports individuels (badminton, escrime...), des cours en musique (zumba, salsa, body sculpt...) et encore bien d'autres activités (cheerleading, tai-chi...).

Découvrez l'offre complète sur notre site [www.ulbsports.eu](http://www.ulbsports.eu)

N'oubliez pas : une intervention mutuelle est certainement possible, renseignez-vous auprès de votre organisme.

### L'ULB Sports c'est aussi :

- Pour l'étudiant à besoin spécifique — Sportif de haut niveau :

L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière études et sport de haut niveau.

- ULB OWLS :

Vous pratiquez une activité sportive en club ? Rejoignez les équipes universitaires de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».

- 10 Km de l'ULB (dimanche 28/04/2020) :

8e édition de cette course conviviale et philanthropique qui permet de récol-



ter des fonds pour la recherche scientifique à l'ULB. Infos :  
[www.10kmlub.org/bienvenue/](http://www.10kmlub.org/bienvenue/)

### **Infos – Contacts :**

[www.ulbsports.eu](http://www.ulbsports.eu) / [ulbsports@admin.ulb.ac.be](mailto:ulbsports@admin.ulb.ac.be)

Permanence Solbosch,

Bâtiment F1, niveau 2, Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles

Permanence Erasme

Bâtiment O, local O.2.305A

### **Suivez-nous...**

[www.facebook.com/ulbsports](https://www.facebook.com/ulbsports) / [@ULBSports](https://twitter.com/ULBSports) / MonULB

Appli « ULB Sports »

## **ULB... demain Alumni !**

Vous n'y êtes pas encore, mais il n'est jamais trop tôt pour y penser ! Après votre diplôme, pour rester en contact avec vos anciens camarades d'études, en savoir plus sur les dernières avancées scientifiques dans votre domaine, être régulièrement informés des activités de votre Alma Mater... devenez Alumni !

[www.ulb.be/fr/alumni](http://www.ulb.be/fr/alumni)

## **Quelques liens utiles**

### **Présentation de l'ULB,**

[www.ulb.be/ulb/presentation](http://www.ulb.be/ulb/presentation)

[www.facebook.com/ulbruxelles/](https://www.facebook.com/ulbruxelles/)

### **Documents officiels, statuts, règlements, etc.**

[www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1](http://www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1)

### **Pages thématiques dédiées aux étudiants**

[www.ulb.be/ulb/bienvenue/etudiants.html](http://www.ulb.be/ulb/bienvenue/etudiants.html)

### **S'informer sur les études**

[www.ulb.be/infor-etudes](http://www.ulb.be/infor-etudes)

### **Pôle académique de Bruxelles**

[www.poleacabruxelles.be](http://www.poleacabruxelles.be)

### **Sécurité de l'information**

[www.ulb.be//ulb/secu-info/reglesulb/reglesulb.html](http://www.ulb.be//ulb/secu-info/reglesulb/reglesulb.html)

### **ULB engagée**

[www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage](http://www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage)

### **Protection des données personnelles**

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/rgpd.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/rgpd.html)